



PROCÈS-VERBAUX OFFICIELS DU CONSEIL GÉNÉRAL

SÉANCE DU MERCREDI 18 JUIN 2025
A 18H30, A LA SALLE DU CONSEIL GÉNÉRAL

8^e séance

La séance est présidée par Mme Joëlle Eymann, présidente.

Membres du Conseil général présents (37 membres, y compris la présidente) :

Mmes et MM. Alima Joseph (POP), Aubert Nicolas (PLR), Baba Cyprien (POP), Blanchard Lobsang (POP), Bolay Mercier Corine (PS), Bologna Vivian (POP), Buirette William (PLR), Dänzer Théo (PLR), de la Reussille Théo (POP), Donzé Martine-Eliane (VL), Dubois Gaëtan (PLR), Dupraz Céline (POP), Eschler Pierre-Yves (POP), Eymann Joëlle (PS), Frutschi Lancaster Anne-Catherine (PS), Galvani Joël (Les Verts), Giallanza Giancono (PS), Jacot Alexandre (PLR), Jaques Bernadette (PLR), Kinkel Karen (PLR), Krebs Alain (PLR), Produit Benoît (PS), Produit Yasmina (PS), Reichen Anne (POP), Rosselet Michel (PLR), Santschi Gérard (PS), Schaffner Corinne (PLR), Schaffner François (PLR), Spahr Peter (PLR), Surdez Pierre (PLR), Taillard David (PS), Tissot Cyril (Les Verts), Trugli Vincenzo (PLR), von Allmen Evelyne (PLR), Zaslowski Suzanne (POP), Zaugg Nicolas (PLR), Zbinden Philippe (PLR).

Membres suppléants présents (4 membres) : MM. Gaffiot Gabriel (PLR), Jequier Michel (PLR), Ouchrif Yasser (Les Verts), Renk Hans-Peter (POP).

Membres du Conseil général excusés (4 membres) : Mmes Breguet Dominique (PLR), Solomatina Irina (Les Verts), Debets Anne-Lise (POP) et M. Chopard François (PLR).

Conseil communal : M. von Allmen Anthony (PLR), président, M. Berly Michaël (POP), vice-président, Mme Favre Sarah (PLR), Mme Jeanneret Catherine (PLR) et M. Rouault Philippe (Les Verts).

Mme Joëlle Eymann, présidente :

- Au chapitre des communications, j'ai tout d'abord le regret de vous annoncer le décès de M. Charles Gfeller, ancien membre du Conseil général, élu POP. Il a siégé au Conseil général entre juin 2004 et septembre 2020. Je vous prie de vous lever, nous allons respecter un moment de silence.

[Ndlr : l'assemblée se lève et observe un moment de silence]

En amont de la séance du Conseil général de ce jour, le Bureau s'est réuni à 18h et a accepté le procès-verbal du 27 mars 2025, sans modification, avec nos vifs remerciements à la Chancellerie pour son travail efficient. Et un grand merci à M. Alain Faessler pour son travail en intérim durant l'absence de notre chancelier, que nous retrouvons avec plaisir à son poste ce soir.

DU 18 JUIN 2025

Nous avons reçu l'invitation du Cercle scolaire pour le défilé de la Fête de la jeunesse. Le cortège des Promotions démarrera à 10h, donc rendez-vous à 9h45. Vous trouverez l'invitation sur la plateforme ECHO.

Ordre du jour

3. COMPTES 2024

25-301 Rapport de la Commission financière à l'appui de la gestion et des comptes 2024.

25-302 Rapport du Conseil communal (envoi séparé) à l'appui de la gestion et des comptes 2024.

4. RAPPORTS DU CONSEIL COMMUNAL

25-4102 concernant la prolongation de la zone réservée de la Ville du Locle.

25-4604 à l'appui d'une demande de crédit complémentaire de Fr. 300'000.- pour le crédit « Halle Collège 1 – divers assainissements ».

25-4605 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 550'000.- pour la rénovation des vestiaires du terrain de football du Communal.

25-4703 concernant les activités du service des ressources humaines.

a) Discours du président sortant du Conseil général.

b) Nomination du Bureau du Conseil général 2025-2026.

c) Discours du nouveau président du Conseil général.

6. INTERPELLATION

25-607 Interpellation de M. Cyril Tissot et de Mmes Irina Solomatina, Joëlle Eymann, Yasmina Produit, Corine Bolay Mercier, MM. Benoît Produit, Gérard Santschi, Giancono Giallanza (PS-VERTS) : « **Un Pavé de la mémoire au Locle ?** »

Les Pavés de la mémoire (*Stolpersteine* dans leur langue originale) sont une initiative privée portée dans plusieurs pays européens par des associations nationales. L'objectif de ces associations est de commémorer le sort des victimes du nazisme au 20^e siècle en incrustant dans le sol, devant les bâtiments qu'elles habitaient, des pavés recouverts de laiton indiquant leur nom et les circonstances de leur disparition. Depuis 2013, l'association suisse a posé près d'une quarantaine de Pavés de la mémoire, principalement dans des cantons alémaniques et au Tessin. Dans le quotidien *Le Temps* du 9 mai dernier, nous apprenions que des projets sont en cours d'étude pour poser de tels pavés au Locle et à La Chaux-de-Fonds.

Le Conseil communal a-t-il été contacté par l'association Stolpersteine ? Peut-il nous donner déjà quelques informations sur ce projet ? Sinon, peut-il prendre contact avec l'association afin de s'assurer que les autorités puissent, le cas échéant, s'associer à cette initiative et la soutenir ?

7. RÉSOLUTION

25-701 Résolution interpartis (PS-VERTS par Mmes Corine Bolay Mercier, Joëlle Eymann, Yasmina Produit et MM. Benoît Produit, Gérard Santschi, Giancono Giallanza, Cyril Tissot, POP par Mmes Céline Dupraz, Anne-Lise Debets, Anne Reichen et MM. Vivian Bologna, Cyprien Baba, Lobsang Blanchard) : « **Gaza Final** »

Les groupes socialiste-Les Verts et POP demandent au Conseil communal de s'associer aux démarches des villes de Genève et Lausanne, qui ont signé une

déclaration le 21 mai 2025 appelant le Conseil fédéral à ne pas rester silencieux face à la situation actuelle à Gaza : les souffrances immenses infligées à la population palestinienne, plus de 50'000 morts et 100'000 blessés, 90 % de la population déplacée, plus de 60 % des bâtiments de la bande de Gaza détruits ou endommagés, dont des hôpitaux, des écoles et des institutions culturelles et religieuses. Cette déclaration appelle le Conseil fédéral à porter une « voix forte et claire, respectueuse de l'histoire de notre pays et de sa tradition humanitaire » et insiste pour que la Suisse ne reste pas inactive et silencieuse. Elle demande au Conseil fédéral de s'engager pour la paix et de faire respecter les conventions de Genève. Plusieurs villes ont déjà rejoint cet appel comme Neuchâtel, notre voisine La Chaux-de-Fonds, Zurich, Berne, Saint-Gall, etc.

12. POSTULATS

25-1201 Postulat de M. Cyril Tissot et de Mmes Irina Solomatina, Joëlle Eymann, Yasmina Produit, Corine Bolay Mercier, MM. Benoît Produit, Gérard Santschi, Giancono Giallanza (PS-VERTS) en lien avec le rapport des comptes 2024 : « **Détails des subventions dans les rapports des comptes et de budgets** »

Lors de la séance du Conseil général du 11 décembre 2024, consacrée au budget 2025, nous avons demandé oralement au Conseil communal que le détail des charges de transfert soit désormais intégré en tant qu'annexe aux budgets et aux comptes. Le Conseil communal s'était engagé dans cette même séance à procéder à cet ajout à l'avenir. Nous constatons que cette demande n'a pas été suivie dans le rapport des comptes 2024.

Nous déposons donc le présent postulat pour réitérer la demande que le détail de toutes les charges de transfert (groupe 36) soit présenté pour chaque service dans les annexes aux comptes (subventions octroyées) et aux budgets (subventions et enveloppes budgétaires prévues).

(Pour exemple, on trouve ces détails dans le rapport des comptes 2024 de la Ville de La Chaux-de-Fonds en annexe en tant qu'informations supplémentaires, chiffre 22.)

25-1202 Postulat de M. Gérard Santschi et de Mmes Joëlle Eymann, Yasmina Produit, Corine Bolay Mercier, MM. Cyril Tissot, Benoît Produit, Giancono Giallanza (PS-VERTS) en lien avec le rapport du Conseil communal 25-4605 : « **Plans du site du Communal** »

Dans le cadre du rapport 25-4605 concernant la rénovation des vestiaires de foot du Communal, le groupe Socialiste – Les Verts demande au Conseil communal de bien vouloir étudier la pose de panneaux d'informations concernant la localisation des différentes infrastructures sous forme de plan à différents endroits du site du Communal.

En effet actuellement, pour une personne venant de l'extérieur de la Commune, il n'existe aucune indication permettant d'identifier les différentes installations présentes sur le site.

Nous demandons à l'Exécutif de mettre en place ces informations de manière rapide, cette saison encore, et ceci même de manière provisoire.

25-301 – Rapport de la Commission financière à l'appui de la gestion et des comptes 2024

M. Gaëtan Dubois, rapporteur de la Commission financière :

- En tant que rapporteur de la Commission financière, je serai assez bref. Je tiens à saluer les débats et échanges constructifs et cordiaux qui ont eu lieu pendant les passages en revue des comptes 2024. La Commission financière remercie l'administration, le Conseil communal et toute la Commune pour ce bon résultat et le travail effectué durant l'année 2024.

Comme vous avez pu le voir dans la prise de position de la Commission financière, un **postulat** a été déposé concernant les pertes sur débiteurs. Nous en parlerons tout à l'heure au niveau des comptes.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Joëlle Eymann**, soumet au vote **la prise en considération du rapport 25-301**, laquelle est **acceptée à l'unanimité**.

25-302 – Rapport du Conseil communal (envoi séparé) à l'appui de la gestion et des comptes 2024

M. Vivian Bologna, POP :

- Tout d'abord, un immense merci aux services pour le travail fourni l'an dernier et la qualité du rapport de gestion qui nous a été remis.

Le POP a pris connaissance avec enthousiasme des comptes qui présentent un bénéfice de Fr. 1,5 million après déduction de l'alimentation de deux préfinancements : celui qui concerne le site du Communal et celui du plan directeur des mobilités. Une démarche bienvenue à l'aune des investissements à venir.

Cet exercice comptable montre que la Commune poursuit sa gestion rigoureuse des finances. Si nous pouvons nous réjouir de ce résultat comptable, plusieurs facteurs nourrissent notre inquiétude : la conjoncture, évidemment, mais encore davantage des projets de baisses fiscales qui pourraient dégrader gravement l'état de nos finances. Rappelons ici que la droite demande une baisse de 10 % des impôts sur les personnes physiques d'ici 2030. Cela se traduirait par un manque à gagner annuel de près de Fr. 2 millions pour notre Commune si cette idée devait devenir réalité.

A ceux qui nous répondent que c'est pour mieux attirer des contribuables dans le canton, nous rétorquerons que si chaque canton agit ainsi, on assistera à des appels d'air incessants vers des cieux plus radieux de la sous-enchère fiscale, avec, au final, des baisses inéluctables des recettes.

Autre initiative déjà évoquée dans le cadre du budget 2024 : la défiscalisation des primes maladie. Coût de cette petite plaisanterie pour notre Commune : plus d'un million de francs par année.

Avec ces deux initiatives, nous pourrions donc, dans le pire des scénarios, devoir vivre avec des baisses de recettes fiscales de quelque Fr. 3 millions par année. Nous serons donc particulièrement attentifs aux réponses qu'apportera le Conseil communal pour compenser ces pertes de recettes.

DU 18 JUIN 2025

Comme déjà évoqué précédemment par le biais de la commission, s'ajoute à cela une hausse inquiétante des pertes sur débiteurs, signe supplémentaire des difficultés à joindre les deux bouts pour un nombre croissant de personnes. Le POP soutiendra le postulat de la Commission financière.

En conclusion, le POP approuvera les comptes et les versements aux deux préfinancements prévus. Il interviendra avec quelques questions lors de l'analyse détaillée des comptes, en particulier concernant le Cercle scolaire.

M. Gaëtan Dubois, PLR-VL :

- Le groupe PLR-VL a pris connaissance des comptes 2024 avec attention. Avant toute chose, nous remercions l'administration communale pour l'élaboration du rapport de gestion et, en particulier, le Service des finances, pour la clarté et la rigueur du travail fourni. Nos remerciements vont également à la Commission financière pour son rapport précédemment voté.

Les comptes affichent cette année un bénéfice de Fr. 1,5 million. Voilà qui constitue une respiration bienvenue après plusieurs exercices déficitaires. Le groupe PLR-VL salue ce résultat, tout en gardant à l'esprit une réalité que nul ne devrait perdre de vue : ce bénéfice est avant tout le reflet d'une conjoncture exceptionnellement favorable et non le fruit de politiques audacieuses.

Tous les impôts ont augmenté, y compris ceux des personnes physiques. Si l'on insiste souvent – et à juste titre – que les recettes proviennent des personnes morales ou des frontaliers, le groupe PLR-VL tient surtout aujourd'hui à saluer un autre acteur essentiel de ce résultat : les contribuables locaux. Les habitants de cette ville paient des impôts que l'on pourrait considérer comme abusifs en comparaison nationale. Leur contribution importante mérite d'être pleinement reconnue.

Dans un contexte de très haute conjoncture, où les recettes fiscales sont portées par la prospérité des entreprises et une activité soutenue, force est de constater que la Commune ne parvient toujours pas à se désendetter. Pour nous, la maîtrise de la dette est un objectif prioritaire. En effet, les bons résultats comptables ne doivent pas nous aveugler sur la réalité financière de notre Commune, qui s'endette chaque année. Néanmoins, nous ne remettons pas en question les nombreux investissements nécessaires à venir. Ils sont souvent incontournables et parfois même urgents. Mais il reste préoccupant de constater qu'aucun allègement de notre endettement n'est observé, même dans des conditions économiques idéales.

Dès lors, nous espérons – tout comme certains ont su tolérer des années de déficits sans exiger de mesures – que d'autres sauront aussi tolérer quelques années de bénéfices sans réclamer immédiatement une hausse des dépenses. La cohérence et la prudence devraient s'appliquer dans les deux cas. La prudence est un mot à retenir pour ces comptes 2024. Ceci d'autant plus que cette conjoncture, aussi favorable soit-elle, demeure fragile au vu des incertitudes du contexte international : il serait téméraire de croire que ces bons résultats sont acquis pour longtemps. Notons aussi qu'une partie du bénéfice est due à l'écrêtage des recettes d'impôts des personnes morales au niveau cantonal, et que ces produits sont exceptionnels.

Le groupe PLR-VL remercie encore une fois l'administration communale pour son travail effectué tout au long de l'année 2024. Il aura par ailleurs quelques questions de détail qui seront posées lors du passage en revue page par page.

Enfin, le groupe PLR-VL acceptera les comptes 2024 à l'unanimité, ainsi que les arrêtés qui les accompagnent.

DU 18 JUIN 2025

M. Joël Galvani, PS-VERTS :

- C'est avec un certain plaisir que le groupe PS-VERTS a pris connaissance du rapport du Conseil communal sur les comptes 2024.

En effet, nous ne pouvons que nous réjouir du fait que votre Ville renoue avec le bénéfice cette année. L'amélioration des contributions des personnes physiques est une source de satisfaction. Il en est de même s'agissant de notre fortune, ainsi que de la réserve de politique conjoncturelle.

Nous profitons de l'occasion pour souligner la forte contribution de l'impôt des frontaliers dans l'obtention de ce résultat. Ceux-ci produisent de la valeur en vendant leur force de travail ici, et, en plus, ils contribuent pleinement à notre budget. Ils contribuent donc doublement à l'économie locale.

Toutefois, comme d'autres membres de cette assemblée, nous relevons un paradoxe : l'amélioration du rendement de l'impôt des personnes physiques cohabite avec l'augmentation des défauts de paiement de cette même catégorie de contribuables.

Cela signifie certainement qu'une partie de nos contribuables subit une érosion de leurs revenus, alors que la situation d'autres contribuables s'améliore. Cela mériterait, à notre sens, que le Conseil communal réalise une étude pour en comprendre les causes, et éventuellement les conséquences futures pour les comptes de notre Commune. Espérons que chacun garde en tête cet accroissement des défauts de biens, avant de faire des propositions qui consisteraient à s'attaquer aux prestations sociales.

Nous pouvons aussi accepter les arbitrages du Conseil communal, s'agissant de l'affectation de ce bénéfice. Nous serions encore plus satisfaits si cela pouvait permettre à la Commune d'augmenter les investissements publics ainsi que les entretiens courants, qui peuvent contribuer à l'attractivité de la commune.

Sans enjoindre le Conseil communal à jouer à la cigale, nous espérons que, si des services sont en tension en termes d'effectifs, notre « opulence » puisse permettre d'affecter quelques moyens pour accompagner les services qui en auraient besoin.

Comme le POP, nous pouvons nous inquiéter effectivement de certains projets de réduction des impôts quant à l'impact sur le budget de notre Commune.

Nous voulons aussi souligner l'effort perceptible et la disponibilité du Conseil communal pour nous fournir des réponses sur des questions de détail que nous avons pu lui poser durant la législature. Comme le POP et le PLR-VL, le groupe PS-VERTS acceptera les comptes 2024.

M. Anthony von Allmen, président du Conseil communal, directeur du Dicastère des Energies, des Finances, de l'Administration et de l'Economie (DEFAE) :

- Le Conseil communal est particulièrement satisfait de vous présenter ce soir les comptes 2024. Vous l'avez tous relevé, vous l'avez tous lu dans les différents rapports, tant celui de la Commission financière – que nous remercions ici de son travail – que celui du Conseil communal, l'année 2024 a été une bonne année pour la Ville du Locle, pour les finances locloises.

Un bénéfice de Fr. 1,5 million après une disette d'environ 9 ans : c'est la première fois en 9 ans que nous retrouvons des chiffres noirs non artificiels, puisque nous avons eu un bénéfice il y a quelques années, mais qui était dû à une dissolution de réserve.

DU 18 JUIN 2025

Comme vous l'avez évoqué, ce bénéfice 2024 est dû à la bonne santé financière de nos contribuables, tant les personnes physiques, que les personnes morales et les frontaliers, sans oublier la participation des personnes morales des autres communes via le fonds de répartition de l'impôt des personnes morales.

Ces comptes 2024 positifs sont également le reflet d'une bonne gestion du budget de la part du Conseil communal et des services. Vous avez remarqué que les charges sont maîtrisées. Les charges de personnel évoluent en fonction de l'adaptation à l'IPC, mais restent relativement maîtrisées. C'est également le cas pour les biens, services et marchandises, qui subissent quelques augmentations mais restent maîtrisés, notamment en regard des enjeux d'aujourd'hui en termes de charges de transfert – que ce soit pour les transports publics, la facture sociale, etc. – ou par rapport aux mandats de prestations avec les différentes entreprises auxquelles nous sommes liés.

Un bénéfice de Fr. 1,5 million, donc, qui fait suite à des attributions à différentes réserves, qui nous permettront de financer les investissements sur l'année de manière sereine. Vous avez parlé d'une alimentation pour le projet de rénovation de la piscine du Communal. Vous avez également relevé, dans vos différentes interventions, l'attribution à une réserve pour le réaménagement du centre-ville. Ces prochaines années, le centre-ville connaîtra, non pas une mue totale, mais une métamorphose. J'aime bien utiliser ce terme. Il faudra s'habituer à du changement et il faudra financer ce changement. Ces attributions permettent de voir l'avenir et les investissements nécessaires de manière sereine.

Ce sont des éléments importants pour le Conseil communal. Le Conseil communal tient aussi à relever les investissements réalisés en 2024 : vous avez lu aussi que 73 % des investissements ont été réalisés en 2024, si l'on fait abstraction de ce qui était prévu pour le projet de STEP et le projet de piscine, lesquels poursuivent leur bonhomme de chemin, comme ce fut le cas en 2024 et c'est le cas en 2025.

Des comptes 2024 positifs, une ambiance positive, mais cela ne doit pas nous laisser dormir sur un oreiller de paresse. Nous devons être attentifs à ce qui se passe autour de nous et à ce qui se passe dans notre ville.

Comme vous l'avez relevé, la situation de nos personnes physiques voit une augmentation des pertes sur débiteurs, qui est un élément de préoccupation du Conseil communal. C'est un élément pour lequel nous allons prendre notre bâton de pèlerin pour discuter avec les autorités cantonales, qui sont les responsables en termes de prélèvement des impôts. Nous n'avons pas directement de levier pour savoir ce qui se passe, pour connaître le profil de ces contribuables qui ne parviennent plus à payer leurs impôts. Pour le faire, nous devons nous approcher du Canton, mais nous aurons certainement l'occasion d'en reparler lorsqu'il sera question du postulat de la Commission financière.

Il y a des inquiétudes à ce niveau-là, mais aussi des inquiétudes face à la conjoncture économique, face à la volatilité du contexte international. Les crises couvent, les crises sont là et elles impactent notre tissu économique, le tissu exportateur de notre commune.

Ces éléments doivent nous maintenir éveillés par rapport à l'évolution des recettes ces prochaines années. Les bons éléments que nous avons dans les comptes 2024 sont, pour une bonne partie, des éléments conjoncturels. L'année fiscale 2024 était le reflet d'une très bonne année 2023. L'année 2024 a été moins bonne, et 2025 sera encore certainement moins bonne que 2024. Nous nous attendons donc à des effets rebond sur l'année 2025 et sur l'année 2026. Aussi, nous devons rester attentifs à cette évolution, et ne pas crier victoire trop rapidement en tablant sur des augmentations de recettes fiscales qui seraient structurelles. Même si nous n'excluons pas qu'une partie de ces augmentations soient structurelles.

Par exemple, ces dernières années 2022, 2023, 2024, nous avons vu l'installation de nouvelles manufactures sur notre territoire, ce qui a également un impact sur ces chiffres. Ce sont des éléments sur lesquels nous ne sommes pas encore fixés aujourd'hui, mais nous espérons, bien entendu, qu'il y ait une part structurelle dans ces améliorations.

L'amélioration des revenus fiscaux des personnes physiques est un élément très positif, parce qu'il est moins volatile. Sous réserve d'une grave crise, il est moins volatile que les autres. Ce sont des éléments qui sont réjouissants, même si nous devons les mettre en miroir de ce que nous avons dit précédemment par rapport aux pertes sur débiteurs.

Nous sommes également particulièrement attentifs au contexte tant national que cantonal par rapport à l'évolution de la masse fiscale, à l'évolution de la taxation, etc. Comme le Conseil communal ne fait pas de politique politicienne, je vous dirai ce soir qu'il reste particulièrement attentif à ce qui se passe dans les deux bords de l'hémicycle cantonal. Des initiatives sont en suspens des deux côtés, en traitement au niveau du Conseil d'Etat, prochainement au niveau du Grand Conseil, avec des conséquences financières tant sur les rentrées fiscales que sur les charges, au travers de potentielles subventions, notamment pour ce qui est des subsides LAMal.

C'est vrai qu'il y a un contexte financier tendu, qui appelle à la vigilance, et le Conseil communal sera particulièrement attentif aux effets des réformes et des propositions sur les finances communales. Celles-ci, aujourd'hui, malgré un bénéfice, ne pourraient pas absorber des retraits trop importants de recettes, car nous n'avons pas de baguette magique pour en inventer d'autres. Vous savez qu'il est très compliqué d'augmenter le coefficient fiscal communal. Ce n'est pas quelque chose que l'on fait facilement, de même que de trouver des économies dans le budget d'environ Fr. 85 millions. Ce n'est pas facile, ce n'est pas chose aisée, nous n'avons pas de marge de manœuvre sur beaucoup d'éléments. Nous avons une marge de manœuvre sur certains éléments, mais nous constatons que ceux-ci seraient bloquants pour une majorité du Législatif, car ils sont très sensibles.

Néanmoins, vous l'avez vu dans le programme de législature, le Conseil communal se réserve des réflexions. C'est vrai que nous devons porter des réflexions, mais rien n'est facile et ce sont des éléments auxquels nous devons rester très attentifs. Aussi, faisons attention au moment de créer de nouvelles dépenses. Faisons attention à cela, même si, pour certains éléments, nous sommes forcés de consolider notre appareil administratif : certains postes doivent être créés, certains postes ont dû être créés en 2024. Quand on crée des postes, on réfléchit aussi toujours à la dotation en EPT et si les cahiers des tâches correspondent toujours à la réalité du travail dans les services.

Mais il est vrai qu'aujourd'hui, de manière générale, les choses évoluent plutôt vers la complexification. Nous sommes soumis toujours davantage à des éléments techniques qui viennent du Canton et de nos partenaires. Ces éléments nécessitent des compétences techniques, ainsi que d'améliorer nos compétences et, bien souvent aussi, ils nécessitent une charge de travail supplémentaire. Nous sommes donc très attentifs à cela et essayons de naviguer au mieux entre toutes ces exigences, en termes financiers, mais aussi en termes de fonctionnement de l'administration et de développement de projets.

Nous devons continuer d'investir, mais pour investir, il faut des gens qui mènent des projets, qui les mènent de manière efficace, qui les mènent à aboutissement. C'est vraiment important pour l'attractivité de notre commune. Nous avons du pain sur la planche. En 2024, nous avons fait avancer nos projets, et nous devons encore faire avancer nos projets.

Par rapport à l'exercice 2024, le Conseil communal est serein pour le prolongement du travail sur tous les projets qui nous attendent pour améliorer l'attractivité de notre commune et la faire rayonner loin à la ronde, dans le canton et à l'extérieur. Vous reviendrez peut-être aussi sur ces éléments dans les questions, par rapport aux campagnes qui ont été réalisées en 2024.

DU 18 JUIN 2025

Le Conseil communal est satisfait de l'année 2024 et remercie les groupes de l'accueil favorable réservé à ces comptes. Avec mes collègues, nous restons bien entendu à votre entière disposition pour répondre à vos questions de détail dans la mesure de nos moyens et dans la mesure du possible.

Nous ne terminerons pas sans remercier l'ensemble des services communaux, qui ont permis l'élaboration et le bouclage de ces comptes, qui ont permis de tenir la baraque durant cette année 2024 et de faire en sorte que nous puissions délivrer les prestations à la population. Merci à eux, merci à vous, élus du Législatif, pour l'accueil que vous réservez à ces comptes 2024.

EXAMEN DÉTAILLÉ DES COMPTES

AUTORITÉS

1002 – Conseil communal

M. Vivian Bologna, POP :

- La Commission relative aux questions économiques ne se réunit plus depuis de nombreuses années. Que pense faire le Conseil communal de cette commission ?

Mme Anne-Catherine Frutschi Lancaster, PS-VERTS :

- Nous avons une question concernant la communication du Conseil communal. Actuellement, les communications concernant le personnel ne fonctionnent visiblement pas, alors que la communication dans les médias fonctionne à fond, ce qui est un peu regrettable.

Les problèmes – par exemple, dans nos écoles, au Service de l'urbanisme – sont étalés dans la presse, sans avertir au préalable, par exemple, les enseignants pour l'école. Pourquoi les collaborateurs ne sont-ils pas avertis avant la presse ? Cette manière de faire peut s'avérer inquiétante pour des parents, par exemple. Que compte faire le Conseil communal à ce sujet ?

D'autre part, comment la presse peut-elle être aussi bien informée, bien mieux que les conseillers généraux et les collaborateurs de la Commune ? N'y a-t-il pas un problème concernant le devoir de réserve ?

M. Anthony von Allmen, président du Conseil communal, directeur du Dicastère des Energies, des Finances, de l'Administration et de l'Economie (DEFAE) :

- Concernant la Commission relative aux questions économiques, il est vrai que cette commission n'a pas encore été réunie durant cette législature. Durant la précédente législature, elle ne l'a en tout cas pas été sous mon ère, et je ne sais pas ce qu'il en était avant.

Le Dicastère des affaires économiques réfléchit à l'implication qu'il veut donner aux différents acteurs économiques, que ce soit les politiques ou les entreprises de la place. Nous réfléchissons à la mise sur pied d'un groupe de réflexion, un groupe de rencontre, qui pourrait réunir des politiques mais aussi des acteurs économiques, pour mettre les gens en réseau et discuter des problématiques.

C'est une réflexion en cours, car c'est vrai qu'au niveau de la Commission relative aux questions économiques, il est un peu difficile d'imaginer aujourd'hui les dossiers concrets que nous pourrions lui « donner à manger ». Néanmoins, le Conseil communal réfléchit à cette question. Il espère aboutir prochainement à un concept qui permettrait de réunir les acteurs économiques, afin de pouvoir échanger sur les défis et les éléments qui questionnent les entreprises – petites, moyennes et grandes – de notre région. J'insiste aussi sur les petites : je pense que les contacts avec les PME ou les très petites entreprises sont aussi importants. Nous réfléchissons à la façon d'améliorer la relation entre les différents acteurs, y compris le politique.

Concernant la question du PS-VERTS relative à la communication, le Conseil communal est un peu surpris de l'appréciation que vous portez sur notre communication. Nous avons eu l'occasion de vous expliquer dernièrement la manière dont nous communiquons les informations à nos services, et nous continuons sur cette lancée. Quand une information est digne d'intérêt, elle est communiquée aux employés quelques heures avant qu'elle vous soit communiquée, à vous, membres du Législatif. C'est le cas des communiqués de presse que vous recevez sous embargo, qui sont ensuite transmis à la presse. Voilà pour ce qui est de la communication officielle.

Pour les autres choses, je vous invite à poser peut-être la question à la presse – elle est parfois très bien renseignée – parce que nous n'avons pas la réponse. Nous n'avons pas la réponse quant à savoir d'où viennent les informations qui sont parfois très précises, qui sortent en effet dans les médias sans que l'Exécutif ou le politique les aient communiquées officiellement. Nous découvrons aussi parfois des communications dans la presse qui ne sont pas de notre fait, et qui sont effectivement dommageables pour les collaboratrices et collaborateurs, les personnes et les partenaires concernés.

Il n'est pas évident de fonctionner dans un environnement où énormément de choses se retrouvent sur la place publique, qui ne devraient pas forcément y être à tel ou tel moment, parce que la communication n'a pas pu être faite dans les règles de l'art aux personnes concernées et aux différents partenaires. Le Conseil communal déplore cette situation et travaille à améliorer la confidentialité, à communiquer ce qui doit l'être et à éviter que les informations se retrouvent dans la presse alors qu'elles ne doivent pas y figurer.

Nous vivons aujourd'hui une situation complexe, avec un nombre de dossiers très complexe à régler. Nous l'avons vu encore dernièrement dans la presse : des éléments sortent, auxquels nous devons réagir. C'est vrai que cette situation aujourd'hui n'est pas évidente, mais le Conseil communal travaille à améliorer sa communication interne. Pour nous, il est primordial, comme je l'ai dit, que les collaboratrices et collaborateurs soient les premiers informés. Nous travaillons avec des moyens de communication modernes. Vous avez pu voir dernièrement que nous avons lancé la chaîne WhatsApp de la Ville du Locle. La Ville du Locle innove donc aussi en termes de communication, et – comme chaque institution, bien entendu – nous souhaitons maîtriser notre communication. A l'heure actuelle, alors que les choses s'ébruitent très rapidement, que tout se sait rapidement, il est vrai que ce n'est parfois pas évident. C'est toutefois un élément d'attention sur lequel travaille le Conseil communal.

Lorsqu'une communication officielle est faite – par exemple au travers d'un communiqué de presse, ou autre – les personnes concernées sont informées en primeur, comme vous, membres du Conseil général, pour les communiqués de presse qui ont une importance particulière.

J'espère avoir ainsi répondu à votre question. Bien entendu, nous restons à disposition pour en discuter plus en détail.

CHANCELLERIE ET PROMOTION

2002 – Promotion de la ville

M. Vivian Bologna, POP :

- Le Conseil communal peut-il nous dire comment nous pourrions améliorer la visibilité de l'offre MobiCité pour les touristes ? Est-il envisageable, par exemple, de s'approcher des CFF ? Les CFF pourraient-ils intégrer l'offre sur l'application de l'ancienne régie publique ?

M. Michaël Berly, directeur du Dicastère de la Jeunesse, des Sports, de la Promotion et de la Population (DJSP) :

- Concernant la visibilité de l'offre MobiCité, en effet, cette offre de TransN n'est pas directement disponible sur l'application CFF. Bien que TransN et CFF collaborent sur certains services de transport – comme la desserte de certaines lignes ferroviaires – la réservation pour MobiCité se fait généralement via l'application dédiée, qui est MobiCité, ou directement par téléphone.

Il est possible pour nous de prendre contact avec TransN, afin de voir s'il était possible, à l'avenir, d'intégrer cette offre à l'application des CFF. Ceci même si le fonctionnement MobiCité est bien spécifique et que cela peut rendre cette tâche compliquée.

Une autre possibilité de rendre cette offre plus visible pour les touristes serait de prendre contact aussi avec TransN pour la mise en place d'une signalétique spécifique, qui serait visible aux points stratégiques de la ville, notamment la gare ou la gare des bus, voire également à l'Hôtel de Ville.

FINANCES

La parole n'est pas demandée.

MUSÉES ET TOURISME

3100 – Secrétariat de la culture et du tourisme

M. Cyril Tissot, PS-VERTS :

- J'ai trois questions qui concernent principalement les charges de transfert, chiffre 36 : *Subventions sociétés culturelles, Subventions sociétés et événements musicaux, Subventions sociétés diverses*. D'abord, sur les deux premières lignes : par rapport au budget, je vois une baisse – sans avoir calculé précisément – d'à peu près 15 %.

Une baisse de 15 % dans des domaines subventionnés est considérable. Pouvons-nous avoir un mot du Conseil communal à ce propos ?

Et surtout, je suis surpris de retrouver ces trois lignes en page 175, dans les *Crédits supplémentaires du Conseil communal*, ainsi que la subvention à l'Exomusée, qui a été votée au Conseil général. Que sont ces crédits supplémentaires du Conseil communal ? Qu'est-ce que je ne comprends pas dans ce récapitulatif ?

La troisième question concerne le postulat en lien avec les subventions : pour ma gouverne, quand sera-t-il traité ?

DU 18 JUIN 2025

Mme Joëlle Eymann, présidente :

- Le postulat sera traité après l'examen des comptes, entre la prise en considération du rapport et les arrêtés.

M. Philippe Rouault, directeur du Dicastère de l'Environnement, de la Cohésion Sociale et de la Culture (DECSC) :

- Effectivement, une somme plus importante figurait au budget 2024 en regard de ce qui a été dépensé. Nous inscrivons toujours un maximum, mais nous avons souvent un peu de peine à imaginer quelles seront les associations qui vont demander une subvention. Certaines années, elles demandent, d'autres années elles ne font pas d'activités, donc ne demandent pas de subvention. C'est pour cette raison que les comptes sont moins élevés que le budget 2024.

Concernant l'Exomusée, il y a effectivement une erreur : il ne devrait pas apparaître dans ces comptes. Nous modifierons pour 2025.

M. Anthony von Allmen, président du Conseil communal, directeur du Dicastère des Energies, des Finances, de l'Administration et de l'Economie (DEFAE) :

- Peut-être juste un complément s'agissant des Fr. 15'000.- qui viennent en diminution entre le budget et les comptes pour les *Subventions sociétés culturelles* : c'est en raison de la subvention qui était initialement prévue pour l'Exomusée dans cette rubrique-là. Elle n'a finalement pas été imputée dans cette rubrique, mais l'a été dans l'autre rubrique, avec un montant de Fr. 100'000.-, figurant dans les *Crédits supplémentaires du Conseil communal*. Elle n'aurait pas dû se trouver là. Toutefois, initialement, le budget 2024 ne l'incluait pas, et cela l'a été finalement après l'arrêté du Conseil général, en cours d'année 2024, d'où cette erreur de libellé dans les comptes 2024. La subvention pour l'Exomusée aurait dû avoir le libellé « Crédit supplémentaire Conseils communal et général ».

3102 – Musée des Beaux-Arts

M. Gaëtan Dubois, PLR-VL :

- J'ai fait un petit tour dans le rapport de gestion, où l'on apprend que le Musée des Beaux-Arts a sensiblement augmenté son nombre de visiteurs, ce qui est réjouissant. Néanmoins, il y est compté les visites *extra-muros*. Nous n'avons pas le détail du nombre total de visites, et pour une continuité de la présentation au niveau du rapport de gestion – même s'il ne s'agit pas des comptes – il aurait été intéressant d'obtenir le nombre de visiteurs par catégorie, et de pouvoir ainsi continuer de comparer les années entre elles.

Aussi, nous demandons au Conseil communal de maintenir une cohérence dans la présentation des visiteurs. De plus, si nous pouvions connaître les chiffres 2024, en tout cas le détail *intra-muros / extra-muros* – je ne sais pas quelles autres catégories il pourrait y avoir – ce serait avec plaisir.

M. Philippe Rouault, directeur du Dicastère de l'Environnement, de la Cohésion Sociale et de la Culture (DECSC) :

- Effectivement, il y a eu un changement dans la manière de comptabiliser les entrées au musée : ils comptent maintenant les visiteurs hors les murs lorsqu'ils font une exposition. Il y en a eu une à Genève, par exemple, ou à Venise. Le musée a vraiment été très représenté cette année dans de grands événements culturels.

DU 18 JUIN 2025

Dans le cadre d'une demande de subvention, la Confédération a demandé que tous les visiteurs externes, « hors les murs », soient comptés. C'est pour cela que la directrice a modifié la manière de comptabiliser les visiteurs et que le total est nettement plus élevé que d'habitude.

Pour votre gouverne, les entrées gratuites pour 2024 se montent à 3'504 pour un total de 6'320 personnes. Cela fait un peu moins de 9'000 personnes hors les murs.

BIBLIOTHÈQUES

M. Vivian Bologna, POP :

- Une brève question : pouvons-nous connaître le calendrier de réalisation du futur projet de déménagement de la – ou des – bibliothèques ?

M. Philippe Rouault, directeur du Dicastère de l'Environnement, de la Cohésion Sociale et de la Culture (DECSC) :

- Le projet de déménagement des bibliothèques est, pour l'instant, encore en avant-projet. Il n'y a donc pas encore eu de date fixée. Pour l'instant, nous en sommes vraiment encore au tout début du projet. Nous vous tiendrons au courant dès que nous aurons des projets un peu plus réalistes, et avec des dates précises.

SYLVICULTURE

La parole n'est pas demandée.

CULTES

La parole n'est pas demandée.

INSTRUCTION PUBLIQUE

M. Vivian Bologna, POP :

- Autant le dire tout de suite, nous avons un bon nombre de questions, vu l'actualité.

Selon le communiqué de la Ville du 12 juin, la directrice du Cercle scolaire a pu reprendre le travail à 50 % d'un commun accord. Selon ArclInfo, qui cite deux décisions du Tribunal cantonal et du Canton, le retour de la directrice aurait été imposé au Conseil communal. Non seulement le Conseil communal aurait commis de graves vices de forme en demandant la suspension de la directrice, mais cette suspension serait également injustifiée.

- œ Le Conseil communal peut-il nous transmettre les deux décisions précitées pour nous permettre de comprendre plus précisément cette situation ?
- œ Par ailleurs, le Conseil communal peut-il nous dire à partir de quelle date la directrice était apte à travailler à 50 %, et à partir de quand elle a été suspendue ?
- œ Dans la mesure où la suspension de la directrice n'était pas légale, le Conseil communal peut-il nous renseigner quant au montant du salaire de la directrice qu'il devra prendre en charge durant toute la période de suspension injustifiée ?

DU 18 JUIN 2025

œ Enfin, le Conseil communal peut-il nous dire quels sont les coûts nets de l'engagement des deux directeurs *ad interim* ?

Toujours question coûts :

œ Sur le plan des coûts juridiques, le Conseil communal peut-il nous dire à combien s'élèvent les frais d'avocat investis jusqu'à maintenant ?

œ Si les factures ne sont pas encore établies, peut-il nous dire quel est le budget prévu pour ces frais ?

œ Le Conseil communal peut-il nous dire quelle charge de travail ce dossier a représenté et représente encore pour le Service juridique de la Commune ?

œ Le Conseil communal peut-il estimer les coûts indirects de sa gestion dans ce dossier, liés à d'éventuelles démissions, à des arrêts maladie, etc. ou à la nécessité d'améliorer l'ambiance suite à cette suspension illégale ?

œ Concernant le jugement de la Cour de droit public, la Commune a-t-elle été condamnée à verser des indemnités à la directrice ?

œ Vu les montants financiers injectés dans cette affaire, le Conseil communal ne pense-t-il pas que cet argent aurait pu être mieux investi, dans le soutien aux enseignants et aux élèves, par exemple ?

Concernant l'année prochaine :

œ Concernant l'organisation scolaire 2025-2026, la Commune évoque divers scénarios dans son dernier communiqué : quels sont-ils ?

œ En particulier, où en est la nomination d'un-e adjoint-e ? Quelle est la dotation en pourcentage prévue pour la direction à la rentrée ? Est-elle similaire aux 300 % actuels ? Comment la direction du Cercle scolaire est-elle impliquée dans le processus de sélection ?

œ Indépendamment de la décision du Canton sur la procédure de licenciement, le Conseil communal prévoit-il une analyse de son action ou estime-t-il avoir fait tout juste ?

œ Vu les deux désaveux successifs constatés, le POP est d'avis que la Commission financière, qui officie en tant que commission de gestion, puisse avoir accès aux éléments du dossier. Il est primordial de faire la lumière sur les modalités d'analyse des faits, de prises de décision, sur le respect des procédures et des règlements internes : qu'en pense le Conseil communal ?

Mme Catherine Jeanneret, directrice du Dicastère de l'Urbanisme, des Infrastructures, de la Mobilité et de l'Éducation (DUIME) :

- Nous avons pris connaissance des nombreuses questions posées par les membres du POP dans le cadre de l'examen des comptes 2024.

Celles-ci concernent principalement la procédure administrative initiée début janvier 2025 à l'encontre de la directrice du Cercle scolaire, ses coûts, ses effets organisationnels, ainsi que les suites institutionnelles envisagées.

Nous comprenons que ce dossier suscite un intérêt particulier. Néanmoins, le Conseil communal se doit de faire respecter un certain nombre de principes légaux et déontologiques qui nous empêchent, à ce stade, de répondre de manière détaillée à ces interrogations.

Le lien avec les comptes 2024 est très limité, et l'objet des questions financières doit être traité lors de la présentation des comptes de cette année-là. Une grande partie des questions posées concerne des éléments de nature sensible et confidentielle touchant à la sphère professionnelle, disciplinaire, médicale et contractuelle de personnes identifiables.

DU 18 JUIN 2025

Conformément à la législation cantonale et fédérale sur la protection des données, le Conseil communal est juridiquement tenu au respect de la confidentialité de ces informations. Leur divulgation compromettrait non seulement les droits de la personne concernée, mais aussi la sérénité de la procédure en cours.

La procédure disciplinaire actuellement en cours est soumise au secret administratif, conformément à l'art. 23, al. 1, let. c) de la loi sur la procédure et la juridiction administratives. Cet article impose aux autorités une obligation stricte de ne pas communiquer d'informations, même partielles, tant que la procédure n'est pas close. Le Conseil communal communiquera de manière transparente une fois la procédure clôturée.

Toutefois, il peut déjà apporter certaines précisions sur les affaires en cours, notamment en ce qui concerne l'organisation de la direction du Cercle scolaire. A ce sujet, une procédure de recrutement pour un poste de directeur adjoint est en cours, avec l'intention de maintenir le taux d'occupation global de la direction à 300 %.

Concernant la question de la suspension, le Conseil communal, en sa qualité d'autorité d'engagement, a sollicité deux avis juridiques, dont l'un externe, qui recommandait la prise de mesures superprovisionnelles. Toutefois, la Cour de droit public du Tribunal cantonal a annulé la décision de suspension, la déclarant nulle.

Le Conseil communal en prend acte, mais estime qu'il n'est pas cohérent qu'aucune action ne puisse être entreprise à ce stade de la procédure. C'est pourquoi il propose de privilégier la piste politique via un avant-projet de modification de l'art. 59b RSten. Cette proposition sera discutée avec la CDC-IP, afin de permettre la mise en œuvre de mesures superprovisionnelles pendant le déroulement d'une procédure de licenciement.

Le Conseil communal prend note de la volonté exprimée par certains groupes de voir la Commission financière, agissant comme une commission de gestion, accéder au dossier. Il rappelle que cette commission exerce effectivement un rôle de surveillance *a posteriori*, mais uniquement dans le respect du principe de séparation des pouvoirs. Dans un souci de transparence, et afin de répondre à cette attente, le Conseil communal propose de convoquer la Commission financière dès la rentrée. Nous vous remercions de votre compréhension et restons à disposition pour tout complément d'information en temps utile.

M. Vivian Bologna, POP :

- Je peux comprendre une partie des arguments avancés par le Conseil communal. Cela dit, si l'on regarde les PV des dernières années sur les comptes, les questions d'actualité ont toujours été abordées. Là, on utilise en partie cet argument pour justifier de ne pas répondre à certaines questions. Certaines questions qui touchent aux coûts actuels mis dans ce dossier ont déjà été posées dans d'autres instances, et nous avons reçu exactement les mêmes réponses que ce soir.

Je trouve que faire preuve de transparence supplémentaire dans ce dossier favoriserait davantage la confiance envers les décisions du Conseil communal. Cette absence de transparence se cache derrière des arguments juridiquement sans doute valables : je n'ai pas pu les analyser, je ne suis pas capable de le faire, donc je suis tenu d'avoir confiance dans les analyses du Conseil communal. Cependant, dans ce dossier, il y a une succession d'événements et de communications bancales qui font que, ce soir, nous venons avec des questions ultraprécises, en nombre, qui peuvent déranger. Mais ce que nous recevons aujourd'hui comme réponse, c'est, en gros : « On vous dira cela plus tard, merci, bonne soirée ».

DU 18 JUIN 2025

Mme Catherine Jeanneret, directrice du Dicastère de l'Urbanisme, des Infrastructures, de la Mobilité et de l'Éducation (DUIME) :

- Je me permets de donner encore une petite précision : nous voulons un maximum de transparence, mais cela n'est pas possible pour certaines questions d'ordre juridique, vous vous en doutez bien. C'est pour cela que nous vous proposons de réunir une commission dès que possible, pour permettre une ouverture un petit peu plus large que ce soir.

INSTITUTIONS PARASCOLAIRES

La parole n'est pas demandée.

ACTIONS SOCIALES

4402 – Participation aux institutions sociales et sanitaires

M. Vivian Bologna, POP :

- Dans le rapport de gestion, il y a des différences de chiffres concernant les *allocations spécifiques* : entre les pages 153 et 156 du rapport, il y a un écart d'environ Fr. 20'000.- entre les deux chiffres. Peut-on expliquer cette différence ?

M. Philippe Rouault, directeur du Dicastère de l'Environnement, de la Cohésion Sociale et de la Culture (DECSC) :

- Il y a effectivement une erreur : nous avons inséré deux fois ce tableau, en plus avec des chiffres différents. Un tableau a été intégré par moi-même et un autre par le service, parce que je croyais qu'il avait été oublié. Les chiffres du service sont faux, on ne sait pas pourquoi. C'est donc le tableau de la page 153 qui est juste. Celui de la page 156 contient des chiffres erronés. La personne qui a fait ce tableau est absente ces jours, mais je regarderai avec elle quelle est l'origine de ces erreurs.

GARAGE

La parole n'est pas demandée.

ADMINISTRATION VOIRIE

La parole n'est pas demandée.

VOIRIE

La parole n'est pas demandée.

LOISIRS ET ANIMATIONS

La parole n'est pas demandée.

DU 18 JUIN 2025

STATION ÉPURATION

La parole n'est pas demandée.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

5300 – Urbanisme et environnement

Mme Corine Bolay Mercier, PS-VERTS :

- Nous souhaiterions savoir ce qu'il en est du poste d'ingénieur civil. Nous avons refusé ce poste, notamment sa classification. Nous aimerions avoir une information quant à la suite des réflexions du Conseil communal à ce jour.

Mme Catherine Jeanneret, directrice du Dicastère de l'Urbanisme, des Infrastructures, de la Mobilité et de l'Éducation (DUIME) :

- Je remercie le groupe PS-VERTS pour cette question qui nous tient particulièrement à cœur. Nous sommes encore en cours d'analyse. Nous avons aussi appris que notre urbaniste va nous quitter à la fin du mois de juin, ce qui a demandé une nouvelle réflexion globale. Nous reviendrons vers vous au cours du troisième trimestre de cette année avec une nouvelle proposition d'organisation.

M. Gaëtan Dubois, PLR-VL :

- A la suite des révélations d'ArcInfo concernant l'ouverture d'une procédure civile contre la Commune en raison de griefs en lien avec notre architecte communal, nous aurions souhaité connaître le risque financier qu'encourt notre Commune avec cette affaire juridique.

Mme Catherine Jeanneret, directrice du Dicastère de l'Urbanisme, des Infrastructures, de la Mobilité et de l'Éducation (DUIME) :

- Je vous remercie pour cette question. Le Conseil communal ne pourra pas vous répondre directement aujourd'hui. Nous vous répondrons lors de la Commission financière que nous allons organiser au plus vite, après les vacances d'été.

M. Vivian Bologna, POP :

- Juste pour ma compréhension : nous sommes d'accord que la procédure civile n'est pas contre la Commune ? Car je n'ai pas compris cela dans l'article. Si nous pouvons au moins être éclairés sur ce point...

Mme Catherine Jeanneret, directrice du Dicastère de l'Urbanisme, des Infrastructures, de la Mobilité et de l'Éducation (DUIME) :

- Selon l'article, la procédure civile est ouverte contre l'architecte communal, et il y a un risque d'ouverture de procédure civile contre la Ville.

DU 18 JUIN 2025

ADMINISTRATION IMMEUBLES

5500 – Gérance des immeubles

Mme Corine Bolay Mercier, PS-VERTS :

- Il semble que la gérance communale demande aux personnes à l'aide sociale des garanties pour louer un appartement, ce qui, bien sûr, n'est souvent pas possible pour ces personnes. Est-ce que cette manière de faire est juste, alors que les loyers sont payés par l'aide sociale ?

Selon notre interprétation, c'est une manière de faire comprendre aux personnes à l'aide sociale qu'elles ne sont pas bienvenues dans les appartements communaux. Pour nous, notre gérance a aussi précisément la mission de soutenir ces personnes défavorisées.

J'aimerais donc savoir si ce que l'on a entendu est juste, si la gérance communale demande effectivement des garanties de loyer pour des personnes à l'aide sociale.

M. Anthony von Allmen, président du Conseil communal, directeur du Dicastère des Energies, des Finances, de l'Administration et de l'Economie (DEFAE) :

- Concernant la question demandant si les personnes à l'aide sociale ne sont pas les bienvenues dans nos immeubles, la réponse est *non* : ces personnes sont les bienvenues.

A la question plus générale, je répondrai comme un Suisse allemand le ferait : « jein ». Cela veut dire oui et non. Ce qui se pratique au niveau de la gérance communale, c'est que nous ne demandons pas de garanties supplémentaires à la majeure partie des gens au bénéfice de l'aide sociale qui postulent pour un appartement. La lettre fournie par le Guichet social régional suffit, ainsi qu'une garantie de trois mois de loyer net.

Par contre, s'agissant des personnes bénéficiaires de l'aide sociale ayant des antécédents de poursuites en termes de gérance ou avec des sociétés de cautionnement, dans des cas bien particuliers, la gérance demande un garant. C'est en effet le cas, mais cela concerne une toute petite minorité des demandeurs de logement qui sont au bénéfice de l'aide sociale.

Cela se fait pour plusieurs raisons en termes de gérance, puisqu'il se peut que, dans certains cas extrêmes, le Guichet social régional retire immédiatement la garantie de paiement du jour au lendemain et que les remises en état de logements ne soient pas prises en compte par le cautionnement. Les locataires sont censés l'avoir versée, mais parfois ce n'est pas le cas, et nous nous retrouvons dans des situations où nous ne pouvons pas être dédommagés pour les éventuels dégâts aux appartements.

Néanmoins, cela reste une minorité de cas. Pour la majorité des bénéficiaires de l'aide sociale, il n'est pas demandé de garanties supplémentaires, comme cela s'est toujours pratiqué ces dernières années en Ville du Locle.

IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER

La parole n'est pas demandée.

DU 18 JUIN 2025

SPORTS

5701 – Piscine et patinoire

M. Gaëtan Dubois, PLR-VL :

- Je pose une question au nom de ma collègue, Mme Breguet, qui n'est malheureusement pas là ce soir : elle s'interrogeait sur la forte augmentation des frais d'électricité pour la piscine-patinoire.

M. Michaël Berly, directeur du Dicastère de la Jeunesse, des Sports, de la Promotion et de la Population (DJSPP) :

- Il y a deux raisons principales à cette augmentation. La première est l'augmentation des prix de l'électricité et de Viteos entre 2023 et 2024 : nous sommes à +23,7 %.

La deuxième raison est que nous avons fait des travaux sur ce site pour rehausser les garages – où se trouve notamment la Rolba – et sur ces toits se trouvaient des nattes solaires utilisées pour chauffer l'eau de la piscine. Elles ont été débranchées à l'occasion de ces travaux, et ce sont des compresseurs qui ont joué ce rôle, lesquels sont bien sûr plus gourmands en électricité. C'est pour cela que nous avons cette grosse augmentation.

LOCAUX ADMINISTRATIFS / CULTURELS

La parole n'est pas demandée.

LOCAUX UTILITÉ PUBLIQUE

La parole n'est pas demandée.

CONTRÔLE DES HABITANTS ET SÉCURITÉ

La parole n'est pas demandée.

SERVICE D'HYGIÈNE, CIMETIÈRE ET CHAMBRES MORTUAIRES

La parole n'est pas demandée.

DÉFENSE PASSIVE

La parole n'est pas demandée.

BUREAU OFF. SUISSE CHRONOMÈTRES

La parole n'est pas demandée.

ECLAIRAGE PUBLIC

La parole n'est pas demandée.

DU 18 JUIN 2025

ENERGIE

La parole n'est pas demandée.

SERVICE DE L'EAU

La parole n'est pas demandée.

ADMINISTRATION VITEOS SA

La parole n'est pas demandée.

INVESTISSEMENTS

M. Gaëtan Dubois, PLR-VL :

- Page 160, nous avons une petite question – plutôt une interrogation – concernant la *Promotion de la Ville, Campagne de promotion exogène*.

Le Conseil général avait voté un crédit pour une campagne de communication exogène. Très peu d'informations avaient alors été communiquées, afin de garder une surprise. Cependant, après quelques mois de campagne – cela fait même une année maintenant – le résultat n'est pas amplement satisfaisant pour le groupe PLR-VL.

En effet, il a fallu du temps pour voir un site traduit en allemand, alors que la campagne d'affichage avait déjà lieu en Suisse allemande. Aussi, nous ne sommes pas du tout satisfaits du référencement de ce site, puisque si vous tapez « Le Locle site de rencontres » sur Google ou un moteur de recherche favori, ce n'est pas le même type de rencontres qui sort en premier, malheureusement... [Ndlr : rires de l'assemblée]

De ce fait, nous avons déjà dépensé Fr. 140'000.- dans cette campagne, et nous aurions donc bien voulu un point de situation sur le type de dépenses engagées et les résultats obtenus par la campagne à ce stade. Bien sûr, ce point de situation peut être fait soit ce soir – si l'on a déjà les informations – soit lors d'une séance de commission, si possible la Commission financière, puisqu'il s'agit aussi, en partie, de montants financiers. Mais comme j'apprends aujourd'hui qu'une commission se réunit bientôt, j'attends donc les éclaircissements du Conseil communal pour savoir quand nous allons en discuter.

M. Michaël Berly, directeur du Dicastère de la Jeunesse, des Sports, de la Promotion et de la Population (DJSPP) :

- Nous avons effectivement convoqué pour jeudi prochain la Commission occasionnelle sur la domiciliation, lors de laquelle nous avons prévu de donner plus d'information sur cette campagne exogène, commencée en mai 2024 et qui se poursuit.

Nous avons mené différentes actions : vous avez pu le voir avec la création du site internet, sur les réseaux sociaux et avec la réalisation de campagnes d'affichage. Nous avons organisé un concours au Locle – qui a super bien fonctionné, nous avons de bons retours – à l'attention des gens de l'extérieur de la commune, qui ont la possibilité de passer un week-end au Locle, avec une nuit à l'hôtel offerte, un bon au restaurant, ainsi qu'un voyage en bateau jusqu'au Saut du Doubs. Nous avons des retours très positifs.

DU 18 JUIN 2025

Une troisième phase de cette campagne va être lancée pour des personnes qui vont venir au Locle cet automne. De plus, j'ai là une brochure – nous sommes à bout touchant, je vais la présenter la semaine prochaine – destinée surtout aux entreprises pour vanter les atouts du Locle. C'est important quand on voit que beaucoup de gens travaillent au Locle, mais n'y habitent pas.

Nous pourrions aussi présenter cela en Commission financière, peut-être à la rentrée, en plus de la Commission domiciliation s'il y a un intérêt. Je proposerais de faire un bilan à la fin, cela pourrait être aussi intéressant.

Il y a encore un budget pour d'autres actions, qui restent à définir. Nous voulions réfléchir avec cette commission la semaine prochaine, peut-être pour un clip vidéo ou des choses de ce genre, qui sont encore en brainstorming avec l'agence. C'est toujours en cours.

Concernant le référencement, j'ai pu faire quelques recherches : nous n'avons pas la même conclusion que vous. Pour ce site, nous avons optimisé le référencement pour les moteurs de recherche, tant sur un plan technique qu'en termes de contenu. Mais c'est vrai que, même en optimisant, il n'est pas garanti à 100 % que l'on ait une bonne visibilité sur ce site et que l'on ait un afflux massif de visiteurs.

Je vous donne peut-être quelques statistiques et éléments-clés. Concernant les analyses que permet ce site : le moteur de recherche qui est utilisé à 90 % est Google, et les mots-clés « famille Le Locle », « nature Le Locle », « habiter Le Locle » ressortent souvent. Il faut que les gens fassent la recherche avec ces mots-clés et non pas avec « rencontres Le Locle »... Ces mots-clés ressortent systématiquement en quatrième ou cinquième position. En première position, il ressort très souvent « site officiel de la Ville du Locle », ce qui est aussi bon signe.

Par contre, depuis le moteur de recherche Bing – qui est le deuxième le plus utilisé – les résultats sont bien plus contrastés. On retrouve assez peu souvent les sites « locle-rencontres.ch », voire même le site officiel « lelocle.ch ». C'est vraiment dû aux algorithmes de ces deux moteurs de recherche, qui sont très différents. Le choix d'accentuer une optimisation de la recherche sur Google était cohérent par rapport au grand pourcentage d'utilisateurs de ce navigateur internet.

Je donne peut-être aussi quelques chiffres par rapport au nombre de sessions – c'est monitoré – soit le nombre de personnes qui se rendent sur ce site internet créé spécialement pour la campagne. Nous voyons que beaucoup de gens passent d'abord sur les réseaux sociaux, Facebook, et vont ensuite sur le site. Depuis le début de la campagne, en mai 2024, nous avons quand même eu 14'400 sessions ouvertes par des utilisateurs qui sont allés sur Facebook avant d'aller naviguer sur le site. Il s'agit de sessions dites *non commerciales*. S'agissant des sessions *commerciales*, où l'on a payé, il y en a beaucoup moins, ce sont 4'100 sessions. Ce sont donc des personnes qui se sont connectées sur ce site, qui sont allées naviguer sur ce site depuis les médias sociaux. On trouve encore 3'200 personnes qui sont allées sur ce site en tapant la bonne URL, et 324 sessions depuis le moteur de recherche.

Nous pouvons analyser ce que les gens qui ont accédé au site ont indiqué en amont dans le navigateur : ce qui ressort souvent c'est « habiter Le Locle », « logement Le Locle », « crèches Le Locle ». C'est aussi positif, car on voit que l'on cible bien les gens qui aimeraient venir habiter ou qui recherchent des informations à ce niveau-là.

Voilà pour ce qui est des quelques informations par rapport aux statistiques du site internet. D'autre part, il y a un formulaire de contact au bas du site et 409 personnes ont rempli ce formulaire. C'est aussi positif. Mais c'est volontiers que nous ferons un bilan et que nous intégrerons la Commission financière au terme de cette campagne cet automne.

DU 18 JUIN 2025

BILAN

La parole n'est pas demandée.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Joëlle Eymann**, soumet au vote **la prise en considération du rapport 25-302 à l'appui des comptes 2024**, laquelle est **acceptée à l'unanimité**.

25-1201 – Postulat de M. Cyril Tissot et de Mmes Irina Solomatina, Joëlle Eymann, Yasmina Produit, Corine Bolay Mercier, MM. Benoît Produit, Gérard Santschi, Giancono Giallanza (PS-VERTS) en lien avec le rapport des comptes 2024 : « Détails des subventions dans les rapports des comptes et de budgets »

M. Cyril Tissot, PS-VERTS :

- Il s'agit donc d'une demande de publication des détails des subventions dans les rapports des comptes et des budgets.

Ce postulat est motivé par une nécessité de transparence envers l'autorité délibérante que nous sommes, ainsi qu'envers la population.

Il est certainement cohérent qu'une ville de la taille du Locle ne recourt ni à des commissions ni à des critères trop stricts pour l'octroi de subventions. Il paraît tout à fait sain que les services et le Conseil communal puissent agir dans ce domaine avec une certaine souplesse – voire une certaine rapidité – puis prendre des décisions – même longuement mûries, par ailleurs – grâce à leur connaissance des situations générales et particulières des organisations soutenues dans les secteurs concernés.

Néanmoins, pour garantir le bon fonctionnement démocratique des institutions, ce gain d'efficacité doit impérativement aller de pair avec une transparence sans faille au moment de rendre des comptes.

Une publication des subventions octroyées ou prévues en faveur de telle ou telle organisation – respectivement des enveloppes budgétaires allouées à un domaine ou un autre dans les budgets – permet seule de légitimer pleinement les décisions prises de manière indépendante.

En ce sens, il nous apparaît que le Conseil communal serait bien avisé de mettre en œuvre ce postulat sans plus de délai, car il a tout à y gagner.

Nous ajoutons que les charges de transfert concernent de nombreux autres domaines que le sport et la culture auxquels on les associe peut-être spontanément : preuve en est que les charges de transfert dépassent les Fr. 13 millions dans les comptes 2024, si notre lecture est bonne. Une publication détaillée de toutes les subventions octroyées ou prévues permet aussi à l'autorité exécutive d'illustrer tant la mise en œuvre de son programme de législature que les contraintes auxquelles elle peut devoir faire face.

Nous avons mentionné dans notre postulat, à titre d'exemple, l'annexe aux comptes et au budget de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Permettez-nous d'y observer que les charges de transfert – selon l'annexe aux comptes 2024 – s'élèvent à Fr. 40 millions et concernent 25 services différents.

On y trouve le détail de chaque bénéficiaire d'une subvention, généralement des organisations à but non lucratif, mais aussi des entreprises. Bien sûr, quand les bénéficiaires sont des personnes physiques, les lignes sont abrégées et anonymisées, comme, par exemple, pour la participation aux frais dentaires de la part du Centre de santé scolaire ou les aides du Centre d'orthophonie.

M. Anthony von Allmen, président du Conseil communal, directeur du Dicastère des Energies, des Finances, de l'Administration et de l'Economie (DEFAE) :

- Le Conseil communal remercie l'auteur du postulat et vous encourage à l'accepter. Bien entendu, le Conseil communal en discutera avec la Commission financière dans le cadre de l'élaboration du budget 2026, pour voir quelle forme pourraient revêtir ces informations dans nos prochains rapports.

DU 18 JUIN 2025

Nous avons essayé de faire l'exercice cette année : nous avons transmis les données à l'auteur du postulat, cela demande un petit peu de travail, un petit peu de réflexion pour le Service des finances, mais nous pensons, en effet – comme cela a été dit par l'auteur du postulat – que cette proposition gagne en transparence et en lisibilité pour vous, en tant qu'autorité délibérante.

Nous vous encourageons donc à accepter ce postulat qui sera traité en Commission financière pour permettre d'avoir ces informations le plus rapidement possible dans les prochains comptes.

M. Gaëtan Dubois, PLR-VL :

- Plus de transparence est toujours bonne à prendre. Aussi, le groupe PLR-VL soutiendra ce postulat.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Joëlle Eymann**, soumet au vote **le postulat 25-1201**, lequel est **accepté à l'unanimité**.

25-1203 – Postulat de la Commission législative (Mmes Céline Dupraz (POP), Isabelle Hernan (PLR-VL), Joëlle Eymann (PS-VERTS) et MM. Cyril Tissot (PS-VERTS), Nicolas Aubert (PLR-VL), William Buirette (PLR-VL), Joël Galvani (PS- VERTS), Gabriel Mounchemie (POP)) en lien avec le rapport des comptes 2024 : « Etude du taux d'activité du Conseil communal »

En voici le texte :

Dans son rapport du 21 novembre 2024 sur le budget 2025, la Commission financière s'est interrogée quant à l'adéquation du taux d'activité des conseillers communaux par rapport au temps effectivement consacré à leur fonction. La Commission législative prie le Conseil communal d'étudier cette question et de présenter un rapport incluant une description de l'état actuel de la situation ainsi que des comparatifs avec d'autres communes de taille similaire tant sur le taux d'activité que sur la rémunération.

Mme Céline Dupraz, POP, pour la Commission législative :

- Bien que le texte du postulat que vous avez toutes et tous reçu nous semble clair et complet, les membres de la Commission législative tiennent à préciser que la question du taux d'activité des membres de l'Exécutif est une thématique sujette à discussion depuis un certain temps. Elle mérite, dès lors, de faire l'objet d'une étude quant à l'opportunité de voir évoluer la situation.

Le sujet est d'autant plus brûlant du fait qu'il était prévu que l'augmentation de 10 % justifiée par la fusion entre les Communes du Locle et des Brenets ne soit que provisoire, celle-ci nécessitant d'être réévaluée rapidement.

Par conséquent, la Commission législative demande au Conseil communal de procéder à une analyse complète quant à l'état actuel de la situation, mais également d'étudier la pratique des autres communes dont la taille est similaire à celle de la Mère Commune. Ce comparatif doit porter sur le taux d'activité des membres des exécutifs, mais également sur le traitement salarial de ceux-ci, étant précisé que les montants des salaires diffèrent d'une commune à l'autre.

Enfin, et dans le cadre de cette étude, nous suggérons au Conseil communal de s'approcher de la Commission financière, afin que celle-ci puisse anticiper les aspects financiers, ainsi que les conséquences et implications d'une éventuelle révision. Nous vous invitons donc à accepter notre postulat.

M. Anthony von Allmen, président du Conseil communal, directeur du Dicastère des Energies, des Finances, de l'Administration et de l'Economie (DEFAE) :

- Le Conseil communal est un peu emprunté pour prendre position sur ce postulat. Nous saluons la démarche, mais nous avons peut-être imaginé que ce travail se ferait par le biais d'une commission, que ce soit la Commission législative, la Commission financière ou – comme il y a quelques années – une commission ad hoc.

Vous êtes notre employeur, nous obéissons à ce que vous nous demandez de faire, donc nous ferons le travail. Cela concerne nos conditions de travail, et c'est vrai que nous aurions peut-être imaginé que cette étude serait faite par une commission et non pas par nous-mêmes, puisque nous ne pouvons pas être juges et parties dans ce dossier. Mais cette discussion peut être reprise dans les commissions concernées.

M. Cyril Tissot, PS-VERTS :

- Le groupe PS-VERTS s'était déjà inquiété l'année dernière de l'état de la situation, et avait aussi demandé à la Commission législative de se saisir de cette question. La Commission législative le fait de cette manière : à voir si c'est la plus appropriée. Je pense qu'il y aura ouverture pour les discussions et savoir qui fournit quoi dans ce dossier.

Toutefois, effectivement, le rapport de la Commission financière a achevé de convaincre qu'il y avait une question à se poser quant au taux d'activité de nos conseillers communaux. Le groupe soutiendra ce postulat.

M. Gaëtan Dubois, PLR-VL :

- Je vais un peu paraphraser mon collègue, mais la question a été abordée à la Commission financière avec des échanges très intéressants et constructifs. Aussi, c'est très bien que la Commission législative prenne le taureau par les cornes et fasse cette demande au Conseil communal.

Nous pourrions aussi prendre en considération les secrétariats généraux. Je ne sais pas si des communes de notre taille ont des secrétariats généraux : ce sont des personnes qui aident les conseillers communaux de manière professionnelle. Peut-être cela sera-t-il aussi une piste de réflexion. Ou pas du tout.

Nous ne pouvons qu'enjoindre le Conseil communal à traiter ce postulat, peut-être aussi de manière rapide, puisque nous savons que la situation traîne depuis un bon moment. Une résolution rapide serait appréciée. Nous soutiendrons donc le postulat et remercions la Commission législative de l'avoir déposé.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Joëlle Eymann**, soumet au vote le **postulat 25-1203**, lequel est **accepté à l'unanimité**.

25-1205 – Postulat de la Commission financière (Mmes Corine Bolay Mercier (PS-VERTS), Suzanne Zaslowski (POP) et MM. David Taillard (PS-VERTS), Joël Galvani (PS-VERTS), Alain Krebs (PLR-VL), Alexandre Jacot (PLR-VL), Gaëtan Dubois (PLR-VL), Nicolas Aubert (PLR-VL), Pierre Surdez (PLR-VL), Vivian Bologna (POP), Hans-Peter Renk (POP)) en lien avec le rapport des comptes 2024 : « Inquiétude sur l'augmentation des pertes sur débiteurs de l'impôt sur les personnes physiques »

En voici le texte :

Comme indiqué dans son rapport, la Commission financière s'inquiète de l'augmentation significative des pertes sur débiteurs des personnes physiques.

En conséquence, la Commission financière demande au Conseil communal d'éclaircir les points suivants dans un rapport :

- œ Quelles sont les raisons de cette augmentation ?*
- œ Quel est le profil socio-économique des personnes concernées ?*
- œ Le critère de l'âge est-il déterminant ?*
- œ Quelles mesures peuvent-elles être prises pour réduire ces pertes ?*

M. Gaëtan Dubois, PLR-VL, pour la Commission financière :

- Nous avons vu que cette problématique était partagée par l'ensemble des groupes. Je ne vais donc pas commenter plus longtemps ce postulat qui veut faire la lumière sur cette augmentation des pertes sur débiteurs.

M. Anthony von Allmen, président du Conseil communal, directeur du Dicastère des Energies, des Finances, de l'Administration et de l'Economie (DEFAE) :

- Le Conseil communal vous encourage également à accepter ce postulat qui nous permet de mener cette discussion, pour laquelle nous n'avons pas toutes les clés en mains, comme je vous en ai un petit peu parlé précédemment.

Beaucoup de données appartiennent au Canton, en l'occurrence, mais nous pourrions certainement obtenir une partie de l'information, en recoupant également les données qui nous appartiennent. Néanmoins, bien entendu, nous serons soumis, dans l'élaboration de ce rapport, aux règles de confidentialité au niveau fiscal et au niveau de la sphère privée.

Nous pourrions évidemment essayer d'aborder cette question – voire même peut-être de la faire porter – au Grand Conseil. Elle pourrait être portée par les députés des régions dites *périphériques*, puisque nous savons que d'autres régions du canton font face à cette même problématique. Je pense notamment au Val-de-Travers ou à La Chaux-de-Fonds. Cet élément devrait donc peut-être être remonté plus haut.

Toutefois, il est vrai qu'un certain nombre de problématiques est en lien avec cette question et pourrait être soulevé dans le cadre de cette analyse : notamment le fait que ces points d'impôt que nous ne touchons pas sont des éléments qui entrent dans notre indice de ressources. Nous payons de la péréquation sur ces éléments qui sont de l'argent que nous ne voyons jamais. Il s'agit d'un élément qui est plus problématique, à notre sens, aussi en termes d'indice de ressources, de répartition. Il est vrai que c'est un sujet important à traiter, donc nous vous encourageons à accepter ce postulat.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Joëlle Eymann**, soumet au vote le **postulat 25-1205**, lequel est **accepté à l'unanimité**.

DU 18 JUIN 2025

VOTE DES ARRÊTÉS

Soumis au vote, l'arrêté concernant les comptes et la gestion 2024 est **accepté** à l'unanimité.

Soumis au vote, l'arrêté concernant la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2025, 2026 et 2027 est **accepté** à l'unanimité.

Soumis au vote, l'arrêté concernant l'alimentation de la réserve de préfinancement « Réaménagement site du Communal » est **accepté** à l'unanimité.

Soumis au vote, l'arrêté concernant l'alimentation de la réserve de préfinancement « PDPM » est **accepté** à l'unanimité.

PAUSE DE 25 MINUTES

ARRETE

concernant les comptes et la gestion 2024

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Vu le rapport du Conseil communal du 26 mars 2025,
Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

arrête :

Article premier.- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2024, qui comprennent :

a) le compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

| | | |
|---|-----|-----------------------|
| Charges d'exploitation | Fr. | 86'503'668.56 |
| Revenus d'exploitation | Fr. | <u>-83'298'369.89</u> |
| Résultat provenant des activités d'exploitation (1) | Fr. | 3'205'298.67 |

| | | |
|---|-----|----------------------|
| Charges financières | Fr. | 3'345'196.33 |
| Produits financiers | Fr. | <u>-7'509'124.10</u> |
| Résultat provenant des financements (2) | Fr. | -4'163'927.77 |

Résultat opérationnel (1+2) Fr. -958'629.10

| | | |
|-----------------------------|-----|----------------------|
| Charges extraordinaires | Fr. | 2'286'160.00 |
| Revenus extraordinaires | Fr. | <u>-2'840'689.84</u> |
| Résultat extraordinaire (3) | Fr. | -554'529.84 |

Résultat total, compte de résultats (1+2+3) Fr. -1'513'158.94

b) les dépenses d'investissements du patrimoine administratif sont de :

| | | |
|-----------------------------|------------|----------------------------|
| Total des dépenses | Fr. | 7'583'956.70 |
| Total des recettes | Fr. | <u>-647'625.73</u> |
| Investissements nets | Fr. | <u>6'936'330.97</u> |

c) pour information, les dépenses d'investissements du patrimoine financier sont de :

| | | |
|-----------------------------|------------|--------------------------|
| Total des dépenses | Fr. | 392'464.03 |
| Total des recettes | Fr. | <u>0.00</u> |
| Investissements nets | Fr. | <u>392'464.03</u> |

d) le bilan au 31 décembre 2024.

Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2024 est approuvée.

Art. 3.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

ARRETE

concernant la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2025, 2026 et 2027

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014 et son
règlement générale d'exécution (RLFinEC) du 20 août 2014,
Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

arrête :

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à mandater la fiduciaire Leitenberg Associés SA, pour le contrôle des comptes 2025, 2026 et 2027 de la Commune du Locle qui doit être réalisé selon les modalités prévues dans la LFinEC et ses dispositions d'application avant leur présentation au Conseil général.
- Art. 2.- L'organe de révision procédera à un contrôle ordinaire au sens de l'article 728 du code des obligations, conformément à l'article 17 RLFinEC.
- Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

ARRETE

concernant l'alimentation de la réserve de préfinancement
« Réaménagement site du Communal »

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Vu l'arrêté adoptant la création de la réserve de préfinancement « Réaménagement site du
Communal », du 27 avril 2012,
Vu le rapport du Conseil communal du 26 mars 2025,

arrête :

- Article premier.- La réserve pour le préfinancement du coût des travaux de réaménagement du site du Communal est alimentée d'un montant de Fr. 1'700'000.-.
- Art. 2.- ¹ Le montant sera imputé dans le compte de résultats 2024 au chapitre des attributions aux réserves sous le n° 5701.3410.38930.00 « Attribution réserve de préf. réam. site du Communal ».
- ² Il sera imputé en contrepartie au bilan sous le compte 29300.00 « Préfinancement réaménagement site du Communal ».
- Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

ARRETE

concernant l'alimentation de la réserve de préfinancement
« PDPM »

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Vu l'arrêté adoptant la création de la réserve de préfinancement « PDPM », du 25 avril 2014,
Vu le rapport du Conseil communal du 26 mars 2025,

arrête :

- Article premier.- La réserve pour le préfinancement du coût des travaux du PDPM est alimentée d'un montant de Fr. 586'160.-.
- Art. 2.- ¹ Le montant sera imputé dans le compte de résultats 2024 au chapitre des attributions aux réserves sous le n° 5300.7900.38930.01 « Attribution réserve de préf. PDPM ».
- ² Il sera imputé en contrepartie au bilan sous le compte 29300.01 « Préfinancement PDPM ».
- Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

25-4102 – Rapport concernant la prolongation de la zone réservée de la ville du Locle

M. Cyprien Baba, POP :

- Le rapport du Conseil communal relatif à la demande de prolongation de la zone réservée de la ville du Locle n'a pas fait l'objet de débats au sein de notre groupe. Le groupe POP a pris connaissance des circonstances qui justifient cette demande de prolongation de la zone réservée, et constate qu'elles sont essentiellement d'ordre technique.

En effet, nous lisons dans le rapport que la Commune doit adapter son dossier pour répondre aux exigences du Canton, et que ces démarches ne pourront pas être terminées avant le 19 août 2025, date à laquelle la zone réservée de la commune du Locle sera échue.

Nous en profitons pour saluer le travail des différents services impliqués dans ce dossier. Par ailleurs, nous notons avec satisfaction que cette prolongation n'affectera pas nos ressources financières. Enfin, nous apprécions que la Commission ATUEE ait préavisé favorablement cette prolongation. Le groupe POP acceptera ce rapport et son arrêté.

M. Vincenzo Trugli, PLR-VL :

- Le groupe PLR-VL a attentivement lu le rapport 25-4102 et remercie le Conseil communal pour son travail.

Il est important – voire nécessaire – dans l'attente du nouveau PAL, de prolonger la durée de la zone réservée de notre commune, afin de pouvoir poursuivre une politique de valorisation durable.

Comme il y a 5 ans, le groupe PLR-VL juge opportun d'accorder un nouveau délai pour la durée demandée. En conséquence, le groupe PLR-VL acceptera le rapport et l'arrêté à l'unanimité.

Mme Corine Bolay Mercier, PS-VERTS :

- A vrai dire, nous n'avons pas le choix concernant la prolongation de cette zone réservée. Le rapport rappelle que cette zone a été établie en 2020 dans le cadre de la révision du PAL, et que cette zone doit être validée dans les 5 ans, donc d'ici le 19 août. Mais le PAL ne sera pas finalisé d'ici là. La prolongation s'avère donc nécessaire, et notre groupe soutiendra cette demande.

Nous avons toutefois deux questions :

Dans le rapport, il est dit que, conformément à l'art. 4 LAT et à l'art. 6 LCAT – la loi cantonale sur l'aménagement du territoire – une information publique est organisée par les autorités communales pour informer sur les objectifs de la planification et le déroulement de la procédure : la manière de communiquer qui a été annoncée dans le rapport – c'est-à-dire courrier aux propriétaires, annonce via le site internet, réseaux sociaux – est-elle suffisante ? Pourquoi avertir seulement les propriétaires et non pas toute la population ?

Une fois que le PAL sera adopté, une communication plus générale, pour toute la population, sera-t-elle organisée ?

Le calendrier est transmis concernant le dépôt du PAL, les recours possibles, l'envoi aux services, etc. : nous aimerions être sûrs qu'il soit prêt en septembre, comme indiqué dans le calendrier. Est-ce que cela va jouer ?

DU 18 JUIN 2025

Mme Catherine Jeanneret, directrice du Dicastère de l'Urbanisme, des Infrastructures, de la Mobilité et de l'Éducation (DUIME) :

- Le Conseil communal vous remercie de votre intérêt concernant l'avancement du plan d'aménagement local.

Concernant la stratégie de communication, elle nous est proposée par le Service de l'aménagement du territoire. Nous suivons donc la procédure du SAT. Par ailleurs, puisqu'il s'agit d'une prolongation d'un outil d'aménagement existant et non du lancement d'une nouvelle procédure, le processus est aussi moins participatif.

Concernant le PAL, une séance publique a déjà eu lieu en décembre 2023, réunissant une trentaine de personnes. A ce stade, le Service de l'aménagement du territoire ne demande pas l'organisation d'une nouvelle séance publique. Néanmoins, effectivement, une fois que nous serons prêts, j'imagine que nous devrons pouvoir organiser à nouveau une séance d'information pour tout le monde.

Quant au calendrier du PAL, au vu des expériences vécues dans d'autres communes, un report des délais jusqu'en 2026 peut d'ores et déjà être anticipé. La validation par le Conseil général est actuellement estimée pour mai 2026.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Joëlle Eymann**, soumet au vote **la prise en considération du rapport 25-4102**, laquelle est **acceptée à l'unanimité**.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant la prolongation de la zone réservée de la ville du Locle** est **accepté à l'unanimité**.

ARRETE

concernant la prolongation de la zone réservée de la Ville du Locle

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu les articles 57, 89 et suivants de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT)
du 2 octobre 1991,
Vu le préavis du Département du développement territorial et de l'environnement, du 15
décembre 2023,
Vu le rapport du Conseil communal du 4 juin 2025,

arrête :

Article premier.- La zone réservée du Locle, sanctionnée par le conseil d'Etat le 19 août 2020, est prolongée pour une durée de 5 ans à compter de la date de son entrée en vigueur.

Art. 2.- ¹ Le présent arrêté, préavisé par le Département du développement territorial et de l'environnement, le 26 mai 2025, adopté ce jour par le Conseil général est soumis au référendum facultatif.

² Il entrera en vigueur, après sa mise à l'enquête publique, à la date de publication de sa sanction par le Conseil d'Etat dans la Feuille officielle cantonale.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

25-4604 – Rapport à l'appui d'une demande de crédit complémentaire de Fr. 300'000.- pour le crédit « Halle Collège 1 – divers assainissements »

M. Gérard Santschi, PS-VERTS :

- Le groupe PS-VERTS acceptera ce rapport avec cependant quelques remarques.

Nous comprenons parfaitement le changement d'orientation du projet, qui est d'ailleurs clairement expliqué dans le rapport. Nous regrettons cependant que ce projet n'ait pas été présenté en commission. En tous les cas, il n'en est pas fait mention.

Nous aurions aimé avoir un plan de situation représentant les nouvelles installations, et surtout l'accès pour les véhicules qui viendront livrer du bois. Ce sont généralement de gros engins, et nous espérons que leur trajet sera sécurisé et qu'ils ne livreront pas pendant les récréations. Cela semble une évidence, mais il est parfois bien de rappeler les évidences.

D'autre part, l'installation est-elle extensible pour prévoir à futur d'autres raccordements aux immeubles alentour ?

Une autre question du groupe concerne la gestion et l'entretien de l'installation : qui s'en occupera ? Du personnel communal ou, par exemple, du personnel de Viteos, déjà aguerri à régler et entretenir ce type de chauffage particulier ?

Une dernière question concerne les fenêtres des bâtiments concernés par ce mini-chauffage à distance : ont-elles été changées récemment ou le seront-elles prochainement pour maximiser, si nécessaire, le rendement énergétique desdits bâtiments ? Nous vous rappelons que le groupe acceptera à l'unanimité ce rapport.

M. François Schaffner, PLR-VL :

- C'est avec intérêt que le groupe PLR-VL a pris connaissance du rapport relatif au crédit complémentaire de Fr. 300'000.- concernant la rénovation du système de chauffage du collège de Beau-Site.

Nous remercions le Conseil communal d'avoir étudié une autre option, soit un système à plaquettes à bois plutôt qu'à pellets, comme évoqué lors de la présentation du rapport 24-4604 du 11 avril 2024, concernant l'ensemble des travaux de rénovation pour le bâtiment Collège 1, nouvelle halle de Beau-Site.

Le tableau comparatif « avantages / inconvénients » nous permet de comprendre le choix fait par le Conseil communal. En effet : coût du combustible plus bas, valorisation locale de la ressource bois de nos forêts, moins d'énergie grise, moins de dépendance aux industriels.

Nous regrettons toutefois que ce rapport ne comporte pas de plan, afin de nous permettre de visualiser plus facilement la grandeur du projet à construire.

Lors de notre séance de groupe, quelques interrogations se sont posées :

- œ Considérant cette demande de crédit supplémentaire concernant ce mini-CAD, est-ce que l'on n'aurait pas pu avoir une vue plus globale de la situation et étudier la possibilité d'étendre cette installation à d'autres propriétaires du quartier ?
- œ Pourquoi n'avons-nous pas étudié une variante avec panneaux solaires photovoltaïques et thermiques ?
- œ Les nuisances des fumées générées par le chauffage ont-elles été prises en compte lors de l'étude ?
- œ Les conduits de cheminée existants sont-ils suffisants pour cette nouvelle installation ?

DU 18 JUIN 2025

- œ Devrons-nous procéder à l'installation d'un système de filtre de ces fumées ?
- œ Quelle sera la consommation de plaquettes de bois pour ce chauffage ?
- œ Notre Service forestier a-t-il les capacités de fournir cette consommation en plus des consommations actuelles et futures ?
- œ Le montant prévu de Fr. 45'000.- concernant les travaux de maçonnerie et de génie civil sera-t-il suffisant ?
- œ Comment se déroulera la surveillance technique des installations ?

Une remarque plutôt qu'une question : il est dommage que les services n'aient pas davantage anticipé la fin de vie de l'installation de chauffage actuelle du collège de Beau-Site, afin de permettre une étude plus fouillée et moins dans la précipitation. Notre groupe acceptera ce rapport et son arrêté.

Mme Suzanne Zaslowski, POP :

- Le rapport à l'appui d'une demande de crédit complémentaire de Fr. 300'000.- pour le crédit « Halle Collège 1 – divers assainissements » a été étudié avec intérêt par le POP. Le premier mot qui nous vient en tête est *prudence* : Fr. 300'000.- de dépassement, c'est trop. Nous savons que les comptes de notre Commune sont noirs, mais les années futures sont incertaines.

Malgré de nombreuses justifications – dont le choix de privilégier une énergie renouvelable et locale – nous avons tout de même deux questions :

- œ Ce rapport a-t-il passé en commission ?
- œ Pourquoi les coûts pour le chauffage à pellets ont-ils bondi de Fr. 100'000.- en une année ?

Même si ce rapport ne concerne que le choix de la chaudière, nous nous rendons compte qu'il y a aussi un surcoût de Fr. 20'000.- pour le sol.

Les incidences financières ont l'air d'être bien maîtrisées, mais cela ne nous rassure pas sur le sérieux de l'étude de nos rapports. Ce n'est pas la première fois que nous votons un crédit complémentaire qui nous met dans l'embarras après que le premier rapport ait été accepté par le Conseil général. Le Conseil communal nous présente un rapport complémentaire complètement modifié.

Il est vrai que l'option consommation locale aurait dû être présentée dès le départ. En effet, nous voyons les avantages d'un produit de nos forêts, avec peu de transformation et moins de trajets pour le transport et le stockage, valorisant nos ressources. Surtout, cela nous éviterait une perte de temps inutile.

Si l'on s'attarde sur les surcoûts du projet, ce rapport ne fait pas l'unanimité dans notre groupe. Cependant, il s'agit d'une réflexion plus écologique, avec la possibilité d'amortir les coûts à long terme. En fin de compte, ces deux dernières raisons nous permettent d'accepter le rapport et son arrêté.

M. Anthony von Allmen, président du Conseil communal, directeur du Dicastère des Energies, des Finances, de l'Administration et de l'Economie (DEFAE) :

- Il n'est jamais agréable pour un exécutif de demander un crédit complémentaire en lien avec un investissement. Le crédit initial de Fr. 663'000.- que vous avez voté en avril 2024 devait permettre la concrétisation de plusieurs chantiers : la rénovation de la toiture et l'isolation, ainsi que les douches côté garçons de la nouvelle halle de Beau-Site, le remplacement de la

chaudière par un nouveau système connecté entre le collège de Beau-Site et la nouvelle halle en 2025, puis finalement, à terme, la réfection du sol de la salle de gymnastique.

Si les travaux de 2024 ont globalement respecté le budget qui leur était alloué dans le rapport, les travaux prévus cette année nécessitent un crédit complémentaire de la compétence du Conseil général, et cela quelle que soit la variante de chauffage retenue. Le Conseil communal tient à souligner que les travaux n'ont pas encore été engagés.

Le Conseil communal tient aussi à relever que, en rupture avec ce qui se faisait par le passé, il a décidé de ne pas saucissonner les travaux liés à ces bâtiments, contrairement à ce que nous aurions pu faire légalement, c'est-à-dire mettre chaque année au budget un des travaux, sur lesquels nous aurions eu à chaque fois Fr. 80'000.- de dépassement de compétence du Conseil communal. L'année dernière, le Conseil communal a pris la décision, par respect pour le Législatif, de faire voter un crédit global sur les travaux des trois ou quatre prochaines années, en lien avec ces deux infrastructures situées à la rue du Collège, au niveau du quartier de Beau-Site. C'était important pour nous.

Finalement, le rapport qui a été présenté à l'époque ne se basait pas sur des préétudes ou des études : il se basait vraiment sur une estimation des coûts, notamment pour ce qui est de la chaudière. Aussi, plusieurs éléments expliquent aujourd'hui ce besoin de crédit complémentaire :

- œ Le coût des travaux avait été mal estimé dans le précédent rapport, puisqu'il ne se basait pas sur une préétude ou une étude technique, mais sur une estimation.
- œ Le changement de système de chauffage qui a été retenu par le Conseil communal : initialement, nous avons parlé du chauffage à pellets, et nous sommes finalement revenus sur cette décision à la suite de plusieurs éléments qui sont explicités dans le rapport.

Ce changement fait suite à une étude approfondie de nos services, à la suite du crédit voté en avril 2024. Après une analyse approfondie, le Conseil communal a décidé d'opter pour cette variante à plaquettes forestières, notamment en ayant consulté notre Service forestier intercommunal, qui produit aujourd'hui du bois-énergie mais en a à revendre. Aujourd'hui, on exporte passablement de bois-énergie hors de nos frontières communales, voire cantonales. A la suite de ce constat, le Conseil communal a décidé qu'il était plus opportun d'utiliser des ressources que nous avons localement plutôt que de recourir à des pellets, qui sont bien souvent mis en sacs chez nous, mais ne proviennent pas de notre pays.

Certains groupes politiques avaient d'ailleurs, à l'époque, fait part du regret que nous ne nous soyons pas dirigés vers une solution à plaquettes forestières. Nous avons corrigé le tir. C'est pour cela que nous proposons ce rapport.

Nous avons également sollicité une étude externe par rapport aux coûts – d'investissement et de fonctionnement – des deux variantes de chauffage.

Bien entendu, cette seconde variante a de multiples avantages, même si elle a un coût d'investissement plus important, et une infrastructure qui sera plus importante.

Cette préétude a pris un peu de temps, et nous avons également changé de gérant entretemps. Il est aujourd'hui primordial d'avancer rapidement, afin de remplacer la chaudière actuelle du collège qui est particulièrement vétuste. Ainsi, il ne nous a pas été possible de présenter ce rapport en commission dans les délais, entre la réception des coûts finaux et la publication du rapport. Nous vous prions de nous en excuser.

Nous remercions les groupes politiques qui accueillent ce rapport de manière favorable. Nous sommes conscients de l'ampleur des montants que nous vous demandons avec ce mini-chauffage à distance.

Toutefois, nous relevons aujourd'hui que nous avons un retard considérable dans l'entretien de notre parc immobilier, tant administratif que financier. Ces prochaines années, il faut vous attendre à ce que nous accélérions la cadence en termes de rénovation – notamment énergétique – de nos bâtiments.

Face au contexte politique actuel, avec des exigences légales – tant cantonales que fédérales – extrêmement strictes, face aux enjeux climatiques, aux enjeux financiers également, à l'égard des coûts de l'énergie qui sont toujours assez élevés, il est important pour nous d'accélérer cette transition énergétique.

Le changement de combustible et le passage au renouvelable à 100 % augmentent considérablement les coûts d'investissement. Néanmoins, il n'est aujourd'hui ni possible ni raisonnable d'imaginer remplacer des sources d'énergie fossile par des énergies fossiles, même si cela reste encore aujourd'hui peut-être financièrement plus intéressant.

Au vu de l'importance de ces bâtiments du patrimoine administratif – nous parlons d'un collège, d'une salle de gym – le Conseil communal a fait le choix de faire les choses au mieux, et de concilier plusieurs intérêts dans ce dossier : une utilisation rapide de nos ressources en bois-énergie, qui sera ainsi mieux valorisé – il partira moins loin – des coûts de fonctionnement qui seront optimisés, une production de chaleur durable et locale dans un endroit où nous formons nos jeunes, où nous pourrions aussi imaginer des synergies à ce niveau-là.

Pour répondre aux différentes questions du Législatif, nous prenons note. En effet, le rapport n'est pas très schématique, pas très visuel. Il manque un plan de situation, c'est vrai. Nous avons pris note de la question de l'accès sécurisé des livraisons pendant les récréations. Ce sont des éléments sur lesquels nous allons être particulièrement attentifs. Merci de l'avoir relevé.

Au niveau de la gestion de l'installation, celle-ci sera gérée par notre Service technique, notamment nos concierges, qui géreront l'entretien courant. Nous aurons évidemment un contrat de maintenance avec le fournisseur de la machine. Nous n'avons pas prévu de solliciter Viteos pour entretenir cette chaudière dans un premier temps.

Le PLR-VL a posé la même question par rapport au plan.

Par rapport à la consommation de plaquettes, nous l'avons estimée à 1'000 m³ par année. C'est une quantité totalement raisonnable à trouver dans nos forêts communales.

Vous avez vu que l'on parle également du développement du CAD Viteos situé à Technicum 21 pour ces prochaines années, où nous aurons besoin de quantités importantes de bois-énergie. Bien entendu, l'approvisionnement de notre structure communale à Beau-Site sera prioritaire par rapport à d'autres clients.

Concernant les travaux de génie civil, nous avons en effet inscrit un montant de Fr. 45'000.-. Le coût de ces travaux a été indiqué selon l'estimation de notre bureau technique. Nous avons prévu également Fr. 20'000.- de *divers et imprévus* dans le crédit. Cela nous laisse donc une petite marge, mais nous pensons aujourd'hui que les coûts de génie civil ont été chiffrés correctement avec notre bureau technique. Merci pour la question.

Le POP s'interrogeait quant au passage du rapport en commission : nous y avons répondu.

Il reste certaines questions, notamment en lien avec l'installation technique. En principe, il n'y aura pas d'odeurs ni de fumée importantes dans le secteur. Finalement, le nerf de la guerre est la qualité des plaquettes forestières que le Service forestier nous livrera. Nous espérons que la meilleure qualité nous sera livrée. Il est vrai qu'il est important, dans ce secteur fortement urbanisé, que nous ayons de la plaquette sèche, de bonne qualité, que notre chaudière soit bien réglée et que la combustion se fasse de manière optimale. Mais nous avons confiance en nos futurs prestataires.

DU 18 JUIN 2025

Concernant la question des émissions générées par les chaudières à bois, en général, plus les chauffages au bois sont grands, plus les émissions sont faibles par rapport à la calorie qui est produite. S'agissant des fumées, nous allons installer des filtres à particules, qui sont notamment prévus pour répondre aux exigences fixées par l'ordonnance sur la protection de l'air. Nous n'y échapperons pas avec une installation de cette taille.

Quelle est la différence entre les coûts de maintenance et la surveillance technique : les coûts de maintenance sont les coûts se rapportant à la conclusion d'un contrat d'entretien avec le fournisseur de la chaudière ou l'entreprise agréée. L'entreprise passera, en règle générale, une à deux fois par année pour vérifier la chaudière, la contrôler, faire un service. Le service de dépannage est également compris dans la maintenance. Concernant la surveillance technique, ce sont plutôt les coûts internes ou les interventions d'entretien courant – par exemple pour l'évacuation des cendres – qui seront principalement des coûts internes.

Par rapport aux autres sources d'énergie renouvelable qui auraient été étudiées, nous avons parlé du pellet. Nous avons renoncé à envisager la PAC, la pompe à chaleur, qui n'était pas envisageable au vu de la taille du bâtiment.

Vous aviez également lu dans le rapport de l'année dernière qu'il était prévu un *contracting* avec la société Viteos pour équiper de panneaux photovoltaïques le toit de la nouvelle halle de Beau-Site. Ce toit plat sera prochainement équipé. Pour ce qui est du collège de Beau-Site, la toiture est trop accidentée, à notre avis, pour que ce bâtiment soit prioritaire dans l'installation de panneaux photovoltaïques. La question du thermique est aussi assez compliquée, au vu de la structure du bâtiment.

Le groupe PS-VERTS a également posé la question des fenêtres. Le collège de Beau-Site a des fenêtres relativement récentes. C'est un peu différent pour la halle de gym, mais comme le bâtiment est massif, que les fenêtres sont récentes, ce n'est pas trop mal au niveau de l'indice énergétique.

Voilà ce que je voulais encore vous dire à ce sujet. Je crois avoir répondu aux différentes questions. Sinon, n'hésitez pas à les reposer. Le Conseil communal vous remercie de l'accueil réservé à ce rapport. Il est important pour que nous puissions aller de l'avant et changer cette chaudière prochainement, afin de passer nos hivers de manière sereine dans le secteur.

Evidemment, la solution idéale aurait été de se raccorder à un CAD, notamment un CAD de centre-ville, de Viteos, par exemple. Vous savez que les enjeux sont aujourd'hui énormes, tout comme la planification : avec le CAD urbain, nous ne pourrons pas être du côté de Beau-Site avant les années 2030. Et nous ne pouvons pas prendre le risque de prolonger cette chaudière qui est vraiment en fin de vie, comme cela avait été dit par mon collègue l'année passée, lorsqu'il défendait le rapport. Elle a vraiment été tirée jusqu'à son dernier souffle, qu'elle n'a pas encore rendu, mais nous espérons qu'elle tienne jusqu'à son remplacement, afin d'assurer la production d'énergie pour ces deux bâtiments.

La chaudière qui sera posée pourrait, à terme, également chauffer un autre bâtiment communal. Nous pourrions imaginer aller jusqu'à l'ancienne halle de Beau-Site, mais nous n'avons pas vocation de relier des bâtiments privés, voisins, avec ce type de chaudière. Nous ne voulons pas nous substituer à un distributeur de chaleur, ce n'est pas notre but. C'est vraiment pour un usage dans nos bâtiments communaux dans le secteur. J'espère avoir répondu à vos questions et je vous remercie de l'accueil réservé à ce rapport.

DU 18 JUIN 2025

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Joëlle Eymann**, soumet au vote **la prise en considération du rapport 25-4604**, laquelle est **acceptée par 39 voix contre 0 et 1 abstention**.

Soumis au vote, **l'arrêté à l'appui d'une demande de crédit complémentaire de Fr. 300'000.-** pour le crédit « Halle Collège 1 – divers assainissements » est **accepté par 39 voix contre 0 et 1 abstention**.

ARRETE

à l'appui d'une demande de crédit complémentaire de Fr. 300'000.-
pour le crédit « halle Collège 1 – divers assainissements»

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction du
Conseil d'État du 26 août 2015,
Vu le rapport du Conseil communal du 4 juin 2025,

arrête :

- Article premier.- Un crédit complémentaire de Fr. 300'000.- est accordé au Conseil communal pour divers assainissements de la halle Collège 1 - divers assainissements.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 3.- La dépense sera portée au compte : 100893/50400.00
- Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 5 %.
- Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

25-4605 – Rapport à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 550'000.- pour la rénovation des vestiaires du terrain de football du Communal

M. Philippe Zbinden, PLR-VL :

- Puisqu'il s'agit de football, permettez-moi d'aller droit au but : notre groupe est très partagé à propos de ce rapport. Une partie des membres est plutôt favorable au crédit, mais une grande partie attend des réponses du Conseil communal avant de se prononcer. Voici les éléments qui expliquent cette position.

Ce qui va dans le bon sens :

D'abord, reconnaissons-le : l'état des vestiaires impose en effet une intervention importante. Cela dit, une première question nous vient à l'esprit en voyant les photos des vestiaires du Communal : sommes-nous vraiment face à une usure normale ou à des actes de vandalisme ?

Point très positif de ces transformations : l'ajout des toilettes publiques sur ce site très fréquenté par des sportifs – mais aussi par des promeneurs de tous âges – est une excellente idée. En hiver, la pratique du ski de fond attire aussi de nombreuses personnes sur ce secteur. Notre deuxième question va donc être liée à ces WC : seront-ils accessibles 7/7 jours, 24/24 heures, hiver compris ?

Ce qui retient nos membres :

Notre principal regret est l'absence d'une vision d'ensemble sur les installations sportives de notre commune. Ce projet soulève, une fois de plus, la question d'un manque de coordination globale. A ce propos, notre groupe déposera un **postulat** à la suite de cette intervention.

Le deuxième point de réserve est le coût : Fr. 550'000.- pour des vestiaires. Cela représente quasiment le prix d'une petite maison, sans oublier qu'ici, la structure de base – les murs, le toit – existe déjà. A cela s'ajoute également le déplacement de la buvette du FC Ticino, estimé, sauf erreur, à Fr. 200'000.- supplémentaires. Ces montants sont très importants pour des installations qui, aussi utiles soient-elles, ne bénéficieront directement qu'à une minorité de la population.

Autre élément essentiel, auquel il n'est nullement fait part dans ce rapport : il s'agit du risque lié à l'amiante. Le Conseil communal peut-il ce soir, ici, nous garantir qu'il n'y en a pas dans ces bâtiments construits dans les années durant lesquelles l'usage de l'amiante était courant ? Un désamiantage éventuel ferait logiquement exploser la facture.

Quelques questions financières :

- œ Le montant des honoraires nous surprend : Fr. 25'000.-. Cela représente un à deux mois de travail pour une personne sur un projet finalement relativement modeste.
- œ Il y a également près de Fr. 70'000.- pour la menuiserie et l'ameublement. Sur les plans, on voit bien les bancs, on devine des armoires, mais cela nous semble vraiment cher. Pouvons-nous savoir ce qui est prévu comme aménagements intérieurs ?
- œ Le carrelage est – logiquement – très mentionné dans ce rapport, mais il ne figure nulle part de manière spécifique dans les coûts. Où est-il intégré ?
- œ Une contribution des clubs concernés – financière ou sous forme de main d'œuvre – est-elle prévue ou envisagée ?
- œ La position du Canton sur le manque d'infrastructures sportives nous permettrait-elle d'obtenir une subvention pour cette réalisation ?

Côté pratique, quelques détails ont encore alimenté notre discussion, sous forme de questions ou de remarques, que je vous livre ici un peu en vrac :

DU 18 JUIN 2025

- œ Au Montpugin, on devine le vestiaire de l'arbitre, directement à gauche en entrant, et le vestiaire filles pour les équipes mixtes tout au fond.
- œ Au niveau du vestiaire du Communal, on ne voit qu'un petit local de 4,6 m² : à qui est-il attribué ? Aux filles, à l'arbitre ? On ne sait pas trop.
- œ Nous nous étonnons également, dans cette réflexion, de l'absence d'un local d'infirmerie, même modeste.
- œ Les travaux sont-ils soumis à la législation sur les marchés publics ?
- œ Pourquoi ce projet n'a-t-il été présenté qu'à la Commission des sports ? Un passage en Commission d'urbanisme aurait aussi semblé pertinent, le présent projet portant en effet plus sur une construction que sur un sujet purement sportif.

Une dernière remarque, plus large et plus personnelle : en fin de rapport, le Conseil communal rappelle sa volonté d'encourager le sport à travers l'amélioration des infrastructures. Cela me réjouit. Néanmoins, je me permets de mentionner ici – pas tout à fait par hasard, vous me connaissez – un sport très pratiqué au Locle : l'athlétisme. Ce sport de base dans les écoles ne peut malheureusement plus être pratiqué correctement, ni aux Jeanneret, ni à Beau-Site, ni aux Brenets, les installations étant à l'abandon ou ayant tout simplement disparu. Ce n'est certes pas le sujet du présent rapport, mais peut-être qu'une prochaine infrastructure à créer au Locle pourrait être un anneau d'athlétisme.

Cessons de rêver et revenons au football et à ses vestiaires. Je rappelle, comme je l'ai dit en début d'intervention, que plusieurs membres de notre groupe attendent des réponses du Conseil communal afin d'affiner leur prise de position.

M. Giancono Giallanza, PS-VERTS :

- Le groupe PS-VERTS accueille favorablement le rapport du Conseil communal au sujet de la demande de crédit de Fr. 550'000.- pour la rénovation des vestiaires de football du Communal.

Ce rapport met en exergue, dès son introduction, la vétusté des deux vestiaires actuels : le n° 1, utilisé actuellement par le FC Le Locle, et le n° 2 utilisé par le FC Le Communal. Cette situation rend leur rénovation primordiale. Cela permettra notamment une remise aux normes de ces installations, afin d'améliorer considérablement les conditions de sécurité, d'hygiène, de confort et d'accueil des usagers, tout en optimisant l'efficacité énergétique des bâtiments à réaménager.

Nous saluons la consultation des trois équipes de football concernées par ces infrastructures sportives – le FC Le Communal, le FC Le Locle et, dans un avenir proche, le FC Ticino – ainsi que leur intégration dans ce projet de rénovation.

Néanmoins, le groupe a quelques remarques et interrogations à soumettre au Conseil communal sur son rapport.

- œ Premièrement, nous regrettons que ces vestiaires soient devenus tellement insalubres qu'ils méritent, aujourd'hui, une attention particulière de la part des autorités. Ne serait-il pas pertinent d'envisager la rénovation d'infrastructures sportives vieillissantes afin d'éviter un tel état de vétusté à l'avenir ?
- œ Dans le cadre de l'évolution du football féminin, ainsi que de sa promotion, il nous semble important que la gent féminine occupe une place notable dans ces installations sportives. A ce propos, pourquoi n'est-il pas prévu d'aménager un espace pour les équipes mixtes dans le vestiaire n° 2, comme cela est mentionné dans la rénovation des vestiaires n° 1 ?

DU 18 JUIN 2025

- œ De plus, le Conseil communal a-t-il également mené une réflexion sur une potentielle équipe non genrée, dans la mesure où il est question de vestiaires pour équipes mixtes dans le rapport ?
- œ En outre, à la suite de l'article récemment publié dans le journal ArcInfo du 15 juin 2025 « Les élèves [neuchâtelois] ne se douchent plus à l'école : la faute aux vestiaires ? », le Conseil communal a-t-il envisagé l'aménagement de cabines de douche individuelles plutôt que des douches collectives ?
- œ Concernant l'usage de ces infrastructures pour les usagers non sportifs, y aura-t-il des toilettes publiques accessibles dans le vestiaire n° 1, comme cela est prévu dans la rénovation des vestiaires n° 2 ?
- œ Par ailleurs – et comme l'a souligné le groupe PLR-VL – le Conseil communal envisage-t-il de laisser ouvertes les toilettes publiques prévues pour le vestiaire n° 2 en dehors des matchs et/ou des entraînements ?

Parallèlement à ce rapport, vous avez reçu un postulat concernant la mise en place d'une signalétique pour les infrastructures sportives sur le site du Communal. Je laisserai tout à l'heure son auteur et mon collègue Gérard Santschi le développer.

En conclusion, la rénovation des vestiaires du Communal doit s'inscrire dans une logique de modernisation durable, tout en répondant aux besoins immédiats des usagers, aux recommandations de l'ASF et en valorisant ce haut lieu sportif de la commune.

Comme mentionné en introduction, le groupe PS-VERTS soutient à l'unanimité le rapport du Conseil communal avec son arrêté, et accepte la demande de crédit de Fr. 550'000.- pour la rénovation des deux vestiaires du Communal.

M. Théo de la Reussille, POP :

- Le groupe POP a pris connaissance du rapport 25-4605 avec grand intérêt. Il remercie le Conseil communal pour ce rapport plus que nécessaire.

Nous souhaitons d'emblée exprimer notre plein soutien à l'octroi du crédit de Fr. 550'000.- destiné à la rénovation des vestiaires de football du Communal.

Ce projet ne relève en rien du superflu et répond à un besoin concret, urgent et légitime. Les infrastructures habituelles, vétustes et inadaptées ne sont tout simplement pas à la hauteur de l'accueil que notre Commune se doit d'offrir à ses jeunes, à ses sportifs, à ses clubs et à l'ensemble de sa population.

Le POP salue ici une approche réfléchie, tournée vers l'avenir, qui combine confort, sécurité et inclusivité. Cette rénovation permettra notamment d'adapter les installations aux besoins des équipes féminines et mixtes. Il est grand temps que l'égalité entre les genres trouve toute sa place aussi dans nos infrastructures sportives.

Enfin, nous tenons à rappeler que la politique d'investissement doit toujours se faire avec une attention particulière aux besoins des plus jeunes, des familles, et de celles et ceux qui n'ont pas toujours accès aux structures de loisirs privées. Offrir des vestiaires décents, c'est reconnaître un droit à la dignité dans le sport pour toutes et tous.

M. Michaël Berly, directeur du Dicastère de la Jeunesse, des Sports, de la Promotion et de la Population (DJSPP) :

- Le Conseil communal vous remercie de vos prises de position, dans l'ensemble favorables, au sujet de ce rapport.

Ce rapport s'inscrit vraiment dans la volonté du Conseil communal de rénover les infrastructures sur ce site, afin notamment d'avoir des vestiaires répondant aux normes et besoins actuels. Le Conseil communal a étudié plusieurs variantes dans ce projet. La solution choisie nous semble la plus pragmatique en termes de coûts et en fonction des aspirations futures : cette rénovation permettra aussi d'accueillir, à terme, le FC Ticino, qui devra monter au Communal dans de bonnes conditions. Le FC Ticino fêtera ses 70 ans d'existence dans une dizaine de jours.

Cette modernisation permettra aussi d'avoir un vestiaire plus adapté en termes de taille et d'utilisation. Un exemple peut-être, que vous pouvez voir en page 4 du rapport, s'agissant des douches : les vannes pour actionner les douches se trouvent sur une barre, et il est clair qu'aujourd'hui, un enfant de petite taille ne peut pas ouvrir les douches.

Un autre exemple, concernant le vestiaire n° 2, celui du Communal : nous allons l'agrandir, créer des locaux. Ce seront plutôt des locaux de stockage pour les clubs, avec la possibilité d'installer une machine à laver pour les maillots. De plus, nous pourrons aussi retirer un ou deux containers qui se trouvent sur ce site, ce qui rendra aussi le site plus adapté et visuellement plus agréable.

Beaucoup de questions ont été posées, notamment par le groupe PLR-VL et le groupe PS-VERTS. Je vais tenter d'y répondre.

Concernant l'amiante, nous n'avons effectivement pas fait d'analyse à ce jour sur cette question. Au niveau du vestiaire du Communal – qui a été construit dans les années 1990 – il y a très peu de risque, vu ces dates, qu'il y ait de l'amiante dans les colles de carrelage ou autre. Mais nous ne pouvons pas l'exclure et allons évidemment prendre les précautions nécessaires.

Au niveau du premier vestiaire, Montpugin 4, qui est un peu plus ancien, il y a plus de risque qu'il y ait de l'amiante. Nous allons analyser cela, mais une possibilité serait de poser du carrelage sans démonter le carrelage actuel. Cela se fait et fonctionne aussi très bien.

Une remarque intéressante a été faite concernant les WC publics, lesquels ne sont prévus que sur le terrain du Communal et non pas à Montpugin 4. La question n'a pas encore été tranchée, et cela reste encore à étudier, mais il pourrait effectivement être intéressant de les garder ouverts tout au long de l'année s'il y a vraiment un besoin. Il y a une question de coûts et d'entretien de la part des concierges, qui s'occupent aussi de la halle polyvalente. Nous allons étudier cela. Initialement, ce n'était prévu que pour les matchs. Mais tout est possible à ce niveau-là.

Concernant les honoraires, ce sont des coûts assez importants – cela a été relevé par le groupe PLR-VL – soit Fr. 25'000.-. Ce sont des coûts internes : établissement des plans qui vous sont présentés ce soir, gestion de projet, suivi du chantier. Je pense que l'on devrait toutefois rester en dessous de ces coûts, en tout cas nous l'espérons. A mon avis, ils ont été un peu surévalués.

Au niveau de la menuiserie – Fr. 35'000.- – pour rassurer le Conseil général : cela comprend effectivement tout le mobilier, des bancs, les pendoirs, etc. Nous allons choisir du mobilier avec des armoires, quelque chose de classique. Nous n'allons pas installer quelque chose d'ostentatoire ou de luxueux.

Il y a aussi toute la menuiserie : nous allons casser des murs et créer des portes, également sur l'extérieur. Une porte sur l'extérieur, une grande porte d'entrée, coûte facilement entre Fr. 4'000.- et Fr. 5'000.-. Pour des portes de qualité, qui résistent au fil du temps, dans les différents locaux et vestiaires, on arrive vite à plusieurs centaines de francs. Si l'on veut déjà trois portes dans les différents locaux, et qui donnent sur l'extérieur, cela induit vite des coûts. Ces coûts ont été estimés sur la base des deux devis que nous avons envoyés. Nous n'avons pas encore reçu tous les devis, c'est une estimation qui a été faite par notre architecte, le Service de l'urbanisme. Cela respecte aussi le montant qui était inscrit au budget 2025.

Une remarque concernait la Commission ATUEE : effectivement, il s'agit d'une remarque pertinente. Ce projet a plutôt été piloté par le Bureau des sports avec un appui fort du Service de l'urbanisme. Nous ferons mieux la prochaine fois et nous pourrions aussi solliciter les deux commissions.

Il n'y a pas eu d'actes de vandalisme dans ces vestiaires. On voit que certaines pièces se décollent un peu : c'est de l'usure. Il est vrai aussi que les vestiaires n'étaient pas super bien rangés le jour où la photo a été prise. On pourrait peut-être penser qu'il y a eu des actes de vandalisme, mais ce sont plutôt les joueurs qui n'ont pas pris une belle photo, avec des affaires qui traînent. Néanmoins, c'est l'état de ces vestiaires.

Solliciter une aide de la part des clubs, c'est non. Ce sont des infrastructures communales et nous ne le faisons pas pour différentes raisons, notamment liées au respect du chantier, aux normes, aux garanties. Que faisons-nous s'il y a un souci ? La question se posera le jour où nous allons déplacer la buvette qui appartient au FC Ticino. Une subvention de Fr. 100'000.- est inscrite. Cela va coûter un peu plus cher. Nous n'avons pas encore défini le projet, mais je pense que nous allons solliciter des clubs pour donner un coup de main pour ce déplacement.

Concernant une éventuelle subvention du Canton, ce n'est pas possible pour ce type de rénovation. Les Fr. 34 millions – de mémoire – validés par le Grand Conseil dans le concept cantonal des sports touchent des infrastructures d'importance cantonale, ou une infrastructure ou un sport qui n'existeraient pas dans notre région et pour lesquels nous serions un peu pionniers. Clairement, nous ne sommes pas dans l'une de ces deux catégories. Nous n'allons donc pas toucher de subvention du Canton.

Par contre, pour notre projet de rénovation piscine-patinoire – sans avoir vraiment de garantie, bien sûr – nous avons vraiment de très bonnes chances de toucher de l'argent, par rapport à l'importance cantonale de cette infrastructure et à certains sports que l'on pourrait en plus intégrer dans le cadre de la rénovation de cette piscine.

La question du local infirmier est pertinente. Nous ne l'avons pas étudiée. Vous savez que les clubs ont généralement leur mallette avec tout ce qu'il faut pour soigner quelques bobos. Si c'est plus grave, c'est généralement direction l'hôpital. Mais nous pourrions imaginer quelque chose, une table, mettre quelqu'un dans un vestiaire le temps de le soigner. Toutefois, à ma connaissance, ce n'est pas vraiment la norme dans ces vestiaires. Nous ne l'avons pas prévu.

Une autre question pertinente a été évoquée, par rapport à l'article dans ArcInfo de cette semaine sur la problématique que les jeunes ne se douchent plus. Il y a plusieurs facteurs, je ne vais pas revenir là-dessus, mais je pense que la question est pertinente. Nous en avons parlé cette semaine avec le Service de l'urbanisme.

Dans le vestiaire qui accueillerait plutôt les équipes mixtes, les juniors, les jeunes, à Montpugin 4 – en page 7 – au fond du nouveau vestiaire, où se trouvent 5-6 douches, il y aurait la possibilité de faire trois cabines, je pense. Nous allons donc y réfléchir. Cela pourrait être intéressant aussi d'un point de vue culturel, en raison peut-être de certaines gênes. Faire des cabines dans ce vestiaire, au lieu de faire un plus petit vestiaire, pourrait répondre à cette problématique.

S'agissant d'un anneau d'athlétisme, c'est clair que ce serait génial, mais le Conseil communal avait déjà étudié cette question à l'époque : on parle de millions de francs. Si la situation financière venait à s'améliorer, c'est un projet qui pourrait revenir. Néanmoins, à ce stade, ce n'est pas dans le pipeline du Conseil communal. Dans les réflexions, le Bureau des sports pourrait peut-être jouer le rôle de facilitateur entre les clubs au niveau de l'anneau d'athlétisme de La Chaux-de-Fonds qui va être rénové. Il y a peut-être là quelque chose à faire. Mais deux anneaux d'athlétisme pour nos deux villes... Pour l'instant, en tout cas, ce n'est pas à l'ordre du jour.

Nous avons d'autres structures de pistes : j'ai en mémoire celle des Brenets. Elle est effectivement dans un état un peu dégradé, et nous avons demandé un devis à une société pour refaire complètement le sol, car refaire seulement le marquage n'était pas possible. De mémoire, il y en avait pour un peu plus de Fr. 20'000.-.

A l'époque, le Conseil communal n'avait pas accepté, car la société de gym des Brenets y organise une manifestation une fois par année. Ce n'est vraiment utilisé qu'une fois par année. Toutefois, cela pourrait aussi revenir. A l'époque, nous avons privilégié de mettre des cônes et de délimiter ainsi cette piste pour des courses qui n'est utilisée que par des enfants.

Une question demandait si les travaux étaient soumis aux marchés publics. Non, cela pourrait être fait de gré à gré. Comme il s'agit de corps de métiers différents et que l'on ne dépasse pas la somme des marchés publics – de mémoire Fr. 150'000.- – nous ne sommes pas obligés de passer par les marchés publics pour cette rénovation. Si vous l'acceptez, elle commencera à fin octobre et se poursuivra durant la pause hivernale.

Potentiellement, il ne s'agit pas d'un investissement important destiné à un club. Ces vestiaires – en tout cas pour le FC Le Locle et le FC Ticino, qui ont beaucoup d'équipes de juniors – seront partagés de bonne entente entre les clubs. Les écoles peuvent y avoir accès lorsqu'elles organisent les joutes.

S'il y a un jour une équipe de rugby à sept sur le terrain, elle y aura aussi accès. Différents sports peuvent se dérouler sur ce type de terrain en herbe : balle au poing, par exemple, pour ceux qui connaissent, sport typiquement suisse. Nous ne faisons pas cela que pour les footeux, mais vraiment pour toute activité sur le site du Communal et les terrains de foot.

Concernant les deux postulats, le Conseil communal prendra position à la suite de leur développement par les groupes.

M. Philippe Zbinden, PLR-VL :

- Une question importante n'a pas trouvé réponse : il s'agit du carrelage. On en parle dans tout le rapport, mais son coût ne figure nulle part. Est-ce qu'il se trouve sous « plâtrerie », sous « peinture », on ne sait pas.

Je me permets aussi de signaler quand même que je suis déçu de la réponse concernant l'engagement des clubs. Par exemple, nous avons demandé, il y a quelques années, de construire une deuxième fosse de saut en longueur à la halle polyvalente : au départ, il n'y en avait qu'une de prévue, et la deuxième petite a été payée entièrement par notre club.

D'autre part, je pense que les gens qui pratiquent d'autres sports, notamment les écoliers aux Brenets, ne seront peut-être pas super contents d'entendre que Fr. 20'000.- est un montant trop élevé pour une piste qu'ils peuvent utiliser pour leurs joutes ou pour les leçons de sport. Par contre, Fr. 550'000.-, c'est OK...

M. Alain Krebs, PLR-VL :

- Il s'agit d'une petite question d'ordre plutôt technique. On vient de nous dire que l'on allait refaire des portes, ce qui est très bien. Est-il envisagé de refaire la porte d'entrée du vestiaire Montpugin ? Si tel était le cas, il serait peut-être bien de faire en sorte qu'elle s'ouvre selon les normes – contre l'extérieur – pour un établissement public. Si ce n'est pas le cas, on va les laisser ainsi, mais si l'on refait ces portes, il faudrait peut-être changer les gonds.

Autre chose : je tiens juste à dire que je suis tout à fait favorable à ce que l'on mette à disposition des installations en ordre, mais ce qui me gêne beaucoup, c'est la relative légèreté avec laquelle on fait ce budget.

Contrôler s'il y a de l'amiante ou non dans un bâtiment se fait en quelques heures. Il suffit de ramasser un morceau de catelle quelque part, de l'envoyer à analyser et vous avez la réponse dans les heures ou dans les jours qui suivent. Ce n'est pas une analyse qui prend des semaines de travail. On pouvait donc déjà savoir s'il y avait là un risque d'amiante. Selon les problèmes, cela peut se chiffrer en dizaines de milliers de francs.

J'espère que c'est le service communal qui a fait les plans, mais certaines choses sont quand même un peu « bizarres » sur ces plans, notamment le fait qu'il n'y ait pas une seule cote sur les dimensions. On a des surfaces.

Par exemple, pour le petit local de douches Montpugin, on arrive à 2,90 m². Je ne sais pas si vous vous représentez ce que c'est : c'est 1,50 m par deux. Et là, ce n'est même pas 1,50 m par deux. J'ai essayé de bricoler le plan pour savoir : cela fera à peu près 1,40 m par 2,60 m. Certains ont parlé de mettre des cabines de douche ! Juste pour vous donner une idée, 1,40 m par 2,60 m, cela ne fait pas la surface de ce banc. [*Ndlr : il désigne un des bancs de l'auditoire*]

Je commence à avoir un problème de cohérence et de vision réelle sur ce que l'on va pouvoir faire de cela. C'est beau, les surfaces, mais si nous voulons installer des cabines de douche, il faut déjà qu'elles soient aussi dans le budget, car les montants ne peuvent pas être donnés par le menuisier. Et l'on pourrait les schématiser sur le plan pour savoir si c'est réalisable ou pas. C'est bien beau de mettre trois cabines de douche, mais il faut encore pouvoir y accéder.

Je ne suis pas opposé à la rénovation de ces vestiaires – il ne serait pas défendable d'y être opposé, nous voyons l'état dans lequel ils sont – mais il faut clairement du sérieux dans l'établissement d'un budget. Tout le monde – ou presque – s'est offusqué du fait que nous devions rajouter Fr. 300'000.- au budget de l'installation de chauffage pour la halle Beau-Site, qui, manifestement, avait été mal étudiée à l'époque. Nous sommes en train de refaire la même chose.

Je suis désolé, mais nous ne sommes pas en train de construire une usine à gaz ou une centrale atomique. A mon avis, nous pouvons quand même avoir des offres et des chiffres un petit peu plus précis, et savoir si l'on va être à Fr. 500'000.-, Fr. 450'000.- – si c'est possible – ou à Fr. 600'000.-. Selon les réponses que nous avons reçues, pour beaucoup de points, c'est encore « on verra ». Mais le « on verra » va finir par se chiffrer.

A titre personnel, je m'opposerai donc à ce rapport. Encore une fois, ce n'est pas contre le sport – je le dis pour la presse, pour que l'on ne dise pas que le PLR-VL est contre le sport – c'est contre la manière dont ce dossier nous est présenté.

M. Michaël Berly, directeur du Dicastère de la Jeunesse, des Sports, de la Promotion et de la Population (DJSPP) :

- Concernant les cabines de douche, comme je l'ai dit, la remarque fait suite à l'article paru cette semaine. Il n'y a donc pas d'analyse approfondie qui a été faite. Cependant, il est possible de mettre deux à trois cabines de douche dans ce vestiaire. Il y a un mur avec un lavabo, et si

DU 18 JUIN 2025

nous mettions des cabines, il ne serait pas nécessaire de faire ce mur, la porte et le lavabo. Au niveau des prix, il n'y aurait pas une grande différence entre l'installation de deux ou trois cabines et la version mur et lavabo de l'autre côté.

Par rapport au carrelage, j'imagine qu'il s'intègre plutôt au travail de maçonnerie. Malheureusement, comme je n'ai pas reçu la question à l'avance, je n'ai pas ce détail. Cela dit, au niveau des coûts, nous sommes dans le tir par rapport à ce qui se fait pour deux bâtiments, selon le type de rénovation. Il y a une certaine inconnue, mais elle est calculée dans les « divers ». Ce sont les coûts usuels.

Je reviens sur la question de la piste d'athlétisme aux Brenets : on peut l'utiliser, elle n'est pas complètement fichue. Il est clair qu'elle n'est plus aux normes pour la compétition. Mais à notre connaissance, elle est plutôt utilisée par des enfants, des écoles. Est-ce qu'une piste d'athlétisme avec des lignes pas tout à fait nettes n'est pas utilisable par les écoles ?

C'est le choix qu'avait fait le Conseil communal de l'époque. Nous pourrions réévaluer la situation. Au niveau du Service des sports, tout un travail de discussion se fait maintenant avec les clubs et les associations pour connaître leurs besoins, et je ne serais pas étonné que cette demande revienne rapidement.

M. François Schaffner, PLR-VL :

- J'aimerais juste ajouter – bien que je ne sois pas contre la rénovation des vestiaires – que je trouve dommage que l'on n'ait pas une réflexion globale au niveau du site.

Nous avons quand même un camping qui devient gentiment vétuste, nous sommes en train de bricoler quelque chose à la piscine, nous bricolons des vestiaires. Nous ne faisons que du bricolage. Pour ma part, je souhaiterais que nous ayons une vision globale du site. On peut rêver, se dire que l'on va peut-être faire une piste d'athlétisme. Peut-être pas l'année prochaine, mais peut-être dans 10 ans, dans 20 ans. Il faudrait toutefois que nous ayons un projet commun pour ce site. Je pense que ce serait bien. Et que nous puissions ensuite vraiment investir sur des éléments, même petit à petit, mais qui respectent une globalité.

C'est mon avis, mais je pense que l'on est en train de s'égarer. On construit des vestiaires, on fait un petit peu la patinoire, on fait un petit peu la piscine, on fera peut-être un petit peu le camping... C'est un site magnifique où nous pouvons faire plein de choses, et je pense que nous pouvons le mettre en valeur. Ce serait bien de mener cette réflexion.

Mme Corine Bolay Mercier, PS-VERTS :

- Au vu des débats, je demande une interruption de séance. Je crois que nous avons besoin de discuter 5 minutes à l'interne de notre groupe.

M. Michaël Berly, directeur du Dicastère de la Jeunesse, des Sports, de la Promotion et de la Population (DJSPP) :

- Par rapport à cette vue globale, je pensais plutôt développer ce point dans le postulat. Mais peut-être vous dire quand même que, pour le Conseil communal, il n'y a pas d'autre grand projet prévu sur ce site. Vous avez validé un crédit en début d'année pour le projet qui englobe tout le site piscine-patinoire, et il y a maintenant ce projet de rénovation des vestiaires.

Le Conseil communal accepte bien sûr ce postulat. Nous avons des pistes, mais pas de grand projet prévu à ce jour. Nous pouvons faire un rapport, mais nous n'allons pas refaire les deux rapports que nous vous avons présentés, celui de ce soir et le précédent. Nous vous proposerions d'accepter le postulat par rapport à des réflexions que nous allons amener, un terrain de padel, ce genre de choses. Toutefois, à ce jour, à part les deux projets qui vous ont

DU 18 JUIN 2025

été présentés, celui de janvier et celui de ce soir, il n'y a pas d'autres grands frais qui seront faits sur ce site, hormis – mais ce n'est plus en lien avec les sports – une rénovation au niveau du camping. De mémoire, c'est dans les budgets.

Néanmoins, il n'y a pas d'autres grands projets. C'est aussi pour cela que nous venons avec les projets en fonction du timing, du moment prévu pour les réaliser.

SUSPENSION DE SÉANCE DE 5 MINUTES

M. Michaël Berly, directeur du Dicastère de la Jeunesse, des Sports, de la Promotion et de la Population (DJSPP) :

- Au vu des différentes questions, le Conseil communal **retire son rapport** pour convoquer à la rentrée la Commission ATUEE et la Commission des sports. Cela permettra d'avoir plus d'éclaircissements sur les questions, notamment financières et pratiques du rapport, qui ont été soulevées ce soir. Nous espérons pouvoir repasser ensuite ce rapport au mois de septembre. Ainsi, les postulats seront discutés également au moment du traitement du rapport.

Le rapport 25-4605 est retiré par le Conseil communal.

Mme Joëlle Eymann, présidente :

- Comme le temps avance, je propose que nous arrêtons là l'ordre du jour, et que le rapport d'information, l'interpellation et la résolution soient traités lors de la séance de septembre.

Discours de la présidente sortante du Conseil général

Mme Joëlle Eymann, présidente sortante :

- Comme je vous l'ai dit précédemment, il est déjà tard. Aussi, je ne vais pas vous faire un long discours. Je vais essayer d'être brève.

Avant de céder la place à mon successeur, je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers notre chancelier, M. Patrick Martinelli, et notre vice-chancelier, M. Alain Faessler, pour leur soutien précieux tout au long de cette année.

Ces douze mois à la tête du Conseil général du Locle ont été riches en défis et en engagements. Parmi les moments marquants, j'ai eu l'honneur d'être invitée par l'ambassadeur du Chili à Berne, à l'occasion de la célébration de l'indépendance de son pays. Ce fut une expérience mémorable, illustrant l'importance des liens diplomatiques et culturels.

Je remercie chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont contribué à faire avancer nos projets avec passion et détermination. Aujourd'hui, c'est avec confiance que je transmets le flambeau à Michel Rosselet, convaincue qu'il saura mener cette mission avec engagement et dévouement.

Merci pour votre confiance, et je vais terminer avec une petite phrase. Comme l'a exprimé Rosa Luxembourg : « La liberté véritable exige le courage de remettre en question, de s'engager et de construire un avenir plus juste. » Pussions-nous toujours avancer avec cette force et cette conviction.

J'en ai ainsi terminé et je vous remercie.

[Ndlr : propos ponctués des applaudissements de l'assemblée.]

Nomination du Bureau du Conseil général 2025-2026

| Fonction | Nom, prénom | Parti |
|-----------------------------------|---|-----------------|
| Président : | Rosselet Michel | PLR-VL |
| 1 ^{re} vice-présidente : | Zaslowski Suzanne | POP |
| 2 ^e vice-président : | Buirette William | PLR-VL |
| Secrétaire : | Tissot Cyril | PS-VERTS |
| Secrétaire suppléant : | Dänzer Théo | PLR-VL |
| Questrices : | Dupraz Céline Fruttschi Lancaster Anne-Catherine | POP PS-VERTS |

La constitution du Bureau n'appelant aucun commentaire, elle est validée.

Discours du nouveau président du Conseil général

Chers Conseillères et Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec fierté que je retrouve le siège de président que j'avais occupé en 2002 et 2003.

Que s'était-il passé en 2002 ? En Suisse romande : l'Expo.02. Et en politique locloise ? J'avais eu le privilège de présider la première séance intercommunale La Chaux-de-Fonds / Le Locle. Une séance où chacun avait le désir de collaborer davantage, d'essayer de faire des économies et de développer la région ensemble. Après environ 23 ans, on remarque que chacun est resté dans son coin.

En préparant mon discours, je me demandais de quoi j'allais vous parler. La politique étrangère ? Non, c'est une catastrophe. L'environnement ? La nature se défend toute seule. Alors j'ai décidé simplement de vous transmettre un message.

Quand je suis en déplacement dans un endroit de Suisse et que l'on me demande dans quelle région j'habite, ayant passé mon enfance et ma jeunesse à La Brévine, actuellement au Prévoux, je réponds quelquefois : de la Vallée de La Brévine. La réponse : « Quelle belle vallée, mais il fait froid ! » Et parfois, je réponds : du Locle. La réponse : « Ah, dans ce trou, où la circulation est difficile ! »

Après plusieurs explications concernant notre commune, ils répondent qu'ils ne connaissent pas ou très mal notre région. Notre commune doit transmettre une autre image. Le travail de promotion a déjà commencé, il faut continuer. Merci aux médias qui ont dernièrement présenté notre région positivement. Il faut s'améliorer. Il faut absolument que les Loclois, surtout les représentants politiques, soient positifs.

Certaines propositions de motions ou d'interpellations pourraient se faire dans les commissions, ce qui permettrait de pouvoir débattre des sujets sereinement lors de nos séances. Le Conseil général ne doit pas ressembler à une discussion de bistro, mais donner une image positive à la population, tout en gardant son opinion, car chacun veut améliorer la vie dans notre commune, mais pas toujours par le même chemin.

DU 18 JUIN 2025

Mon message : pensez positif. Notre commune le mérite, même si tout n'est pas parfait. Ailleurs, il y a aussi des problèmes, certaines fois bien plus graves que chez nous. La Confédération et le Canton investissent beaucoup dans notre région : montrez que vous êtes satisfaits, même s'ils pourraient en faire encore davantage et parfois plus rapidement.

N'oubliez pas de participer au cortège des Promotions et, surtout, de participer à la fête pour soutenir nos sociétés.

Je vous souhaite de bonnes vacances. Soyez positifs, et rendez-vous le mercredi 24 septembre.

[Ndlr : propos ponctués des applaudissements de l'assemblée.]

La séance est levée à 22h00.

Le secrétaire-rédacteur,
P. Martinelli

La présidente,
J. Eymann

Le secrétaire,
W. Buirette